

Le  
Folklore  
Brabançon

PAPVAIS

WISB IIF  
Archives

N° 185

Le  
Folklore Brabançon

Le  
Folklore  
Brabançon

MARS 1970

N° 185

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folklorique de la Province  
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

## SOMMAIRE

*Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle par le commandant Doulcet Pontécoulant, Préfet . . . . .* 5

*Esquisse d'une étude des routes et des chemins de Braine-le-Château par J. L. Van Belle . . . . .* 31

*La fin de la Guerre Mondiale par le Prof. E. Lousse . . . . .* 75

*Bibliographie . . . . .* 91

MARS 1970

N°

185

PRIX : 35 F

Couverture : Rue de Tubize à la Grand'Place  
de Braine-le-Château, vers 1900  
(dessin de J. Parvais)

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et  
des Relations Culturelles et Publiques de la Province de  
Brabant publie également une revue en néerlandais

Le numéro 185

« BRABANTSE FOLKLORE »

contient des études de J. De Vuyst et Boone, prof. R.  
Foncke, Paul Dewalkens, Ghislain Potvlieghe et Leo  
Schalckens.

Essai  
sur la Statistique Générale  
du Département de la Dyle  
par  
le commandant Doulcet Pontécoulant,  
Préfet

## AVANT-PROPOS

*Celui qui n'a pas passé de longues heures dans la salle de travail des Archives nationales françaises, au rez-de-chaussée de l'admirable hôtel de Soubise, ne peut s'imaginer la richesse des dépôts accumulés là-bas.*

*Et, comme toujours en archivistique, ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Une liasse, portant un titre pompeux, peut ne rien contenir d'intéressant. Un carton anonyme, numéroté entre cent autres, peut ne jamais avoir été dépouillé et contenir un trésor.*

*Entre rien et le trésor, il y a la découverte surprenante d'un texte inconnu qui fait sursauter le Brabançon studieux.*

*Cette joie nous l'avons éprouvée en faisant défiler les « boîtes » de la fameuse série F 20 consacrée à la « Statistique » depuis que Jean Chaptal, le chimiste devenu ministre de l'Intérieur du 1er Consul, décida d'organiser un « Bureau de la statistique » qui recueillerait tout ce qui concerne la vie active des départements.*

*Nous recherchions des précisions sur l'actuel Palais de la Nation au début de l'occupation française et la boîte F 20 140, relative au département de la Dyle, pouvait nous apporter un renseignement utile. Nous tombâmes sur un épais rapport du préfet Doulcet-Pontécoulant du 25 Nivôse et du 25 Germinal an X : 303 pages et des annexes que nous lûmes avec passion.*

*Il faut être né au bord des étangs de Groenendael et habiter le Walloon-Brabant pour comprendre le plaisir extrême que nous éprouvâmes et que, grâce à MM. le Gouverneur et les membres de la Députation permanente, nous espérons que le lecteur éprouvera également en lisant la monographie consacrée au département de la Dyle.*

*Mais il faut commencer par dire un mot de son auteur qui fut préfet, chez nous, pendant dix ans, de 1795 à 1805.*

*L'Ecuyer Louis-Gustave Le Doulcet de Pontécoulant naquit à Caen en 1764 dans une famille de petite noblesse d'épée : son père était général de brigade dans les armées royales. Il fut élevé à Versailles, entra tout jeune dans les gardes du corps où l'on était capitaine quand on servait dans le rang et lieutenant-colonel quand on commandait un peloton. Il fit de nombreux voyages à l'étranger, revint en France au lieu d'émigrer après la*

*Révolution et, séduit par les idées nouvelles, quitta l'armée pour se consacrer à l'organisation civile dans son département d'origine, le Calvados, qui l'élu à la Convention. Il avait prudemment renoncé aux particules pour devenir tout simplement le « citoyen Doulcet-Pontécoulant ».*

*Comment faut-il appeler la prudence d'un homme public pendant une période révolutionnaire ? Est-il pusillanime, dévoué à l'Etat, lâche, peureux, consciencieux, uniquement consacré au bien public ? Lui seul le sait.*

*Toujours est-il que Doulcet-Pontécoulant navigua aussi adroitement qu'il le put entre la Montagne et le Marais, entre Vergniaud et Robespierre. Et comme il navigue bien on l'envoie aux armées du Nord pour surveiller les généraux suspects et pour exalter la passion de la troupe.*

*Quand Louis XVI passe en jugement, le Calvados sera l'un des seuls quatre départements (avec les Basses-Pyrénées, les Hautes-Alpes et l'Ardeche) dont aucun représentant ne votera la peine de mort : sur les 13 représentants du Calvados, 9 dont Doulcet-Pontécoulant se prononceront pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix ; 4 pour la mort avec sursis.*

*Il devient automatiquement suspect aux Montagnards qui se déchainent contre lui quand, un peu plus tard, il vote pour la mise en accusation de Marat. Quand elle aura assassiné Marat, Charlotte Corday réclamera... Doulcet-Pontécoulant comme défenseur ce qui le fait automatiquement s'enfuir et se cacher ; d'abord chez un de ses amis, ensuite chez sa femme dont il avait prudemment divorcé pour éviter, en cas d'accident politique, la saisie de ses biens. Puis il parvient à quitter Paris, à gagner la Suisse où, à Zurich, il travaille comme menuisier et fait la connaissance du futur Louis-Philippe, fils de Philippe-Egalité décapité. Après Thermidor il revient à Paris et reprend sa place à la Convention. Arrive Bonaparte auquel il se rallie avec enthousiasme après le 18 Brumaire, depuis Bruxelles où le Directoire l'a envoyé comme préfet de la Dyle.*

*Napoléon fait de lui un comte d'Empire, puis un sénateur ce qui ne l'empêche pas de voter la déchéance de l'empereur. Louis XVIII le choisit comme pair de France et Napoléon le maintient à la Chambre des Pairs à son retour de l'Ile d'Elbe. Après Waterloo il a la prudence de se prononcer contre la proclamation du Roi de Rome et s'empigne avec le maréchal Ney qui l'accuse de trahison parce qu'il est le beau-frère de Grouchy. La seconde restauration lui pardonne son ralliement pendant les Cent Jours et il fait partie du groupe des négociateurs de la paix avec la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse.*

*Sous Charles X, puis sous Louis-Philippe (son ami d'exil) il vit entouré d'honneurs. Non seulement la révolution de 1848 ne l'émeut pas mais il sera l'un des partisans du Prince Louis-Napoléon Bonaparte et il mourra à 90 ans après avoir vu Napoléon III monter sur le trône...*

*Luc SOMERHAUSEN.*

*1ère PARTIE*  
*DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE*  
*DU DEPARTEMENT*

*Chapitre Ier*  
*TERRITOIRE ET POPULATION*

*SECTION 1ère*  
*DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE*

Le Département de la Dyle est situé à l'extrémité septentrionale de la République entre le 1d 50m et le 2d 45m de longitude orientale, méridien de Paris, et en latitude septentrionale entre le 50ème et 51ème.

Il est borné au *nord* par le Département des *deux Netes* au *midi* par les Départements de *Jemmappes* et de *Sambre et Meuse* à l'*orient*, par les Départements de l'*Ourte* et de la *Meuse inférieure* à l'*occident* par le Département de l'*Escaut*.

Sa forme est à peu près elliptique : il a du Nord au Midy 19 lieues /de 20 au degré/ 18 de l'orient à l'occident/ 9 de circuit, et de surface 9,120 kilomètres.

Le Département de la Dyle est formé presque en entier du ci-devant duché de Brabant auquel ont été réunis quelques villages des comtés de hainault, de flandres et du Pays de Liège. Ces provinces (excepté le Pays de Liège) faisaient autrefois partie des pays-bas autrichiens conquis par les français en 1794 et réunis à la République par la Loy du 9 Vendémiaire an 4.

Il fut d'abord divisé en 38 Cantons. La nouvelle division préfectorale partage en trois arrondissements communaux désignés par les noms des trois principales villes, Bruxelles, Louvain et Nivelles.

Bruxelles autrefois Capitale des pays-bas autrichiens est aujourd'hui le siège de la Préfecture du Département de la Dyle et le chef lieu du 1er arrondissement communal qui se compose de 129 mairies.

Louvain, Sous Préfecture, a 143 mairies dans son arrondissement communal.

La Sous Préfecture de Nivelles en a 115.

L'aspect du Pays offre dans son ensemble une des plus belles et des plus riches contrées de l'Europe. Si l'on en excepte les hauteurs presque stériles d'Aerschot et de Montaigu et l'extrémité Nord-Est du Département, le sol est partout d'une égale fécondité.

Le Département de la Dyle est arrosé par trois Rivières et un grand nombre de courans d'eau plus ou moins considérables. Il communique à la mer du Nord par deux Canaux ; il renferme une forêt d'une vaste étendue ; et sur un terrain extrêmement varié sans être montueux, il présente des Prés, des Bois, des Vallons et des plaines. Un pays aussi riche doit être animé par une grande population, aussi trouve-t-on — répandu sur une surface de 184 Lieues carrées (32.298.459 hectares), une population de 390.000 âmes, répartis dans 387 communes, 558 hameaux, 398 fermes isolées, 902 moulins à eau, 115 moulins à vent, 136 châteaux et un nombre considérable de Maisons de Campagne.

#### EAUX SUPERFICIELLES.

Les principales Rivières sont la Dyle, le Demer et la Senne.

#### CANAUX

Ce Pays est encore arrosé par deux canaux ; celui de Bruxelles, construit en 1550 commence dans la partie septentrionale de la ville où il forme quatre bassins ; il sort par la porte dite du *Rivage*, borde la chaussée de Malines jusqu'à Vilvorde, entre à 4 lieues de là dans le Département des Deux Nethe où il se joint au Rupel.

Ce canal formé par les eaux de la *Senne* participe aux irrégularités de cette rivière ; la navigation s'y trouve quelquefois interrompue et les batiments sont alors obligés de *chommer* pour attendre la crue des eaux.

La pente de ce canal est de 44 pieds environ, il a cinq écluses dans un cours d'un peu plus de six lieues.

La construction du canal de Louvain ne date que de 1750 : il part de l'intérieur de la ville et dans une direction Nord-Ouest, traversant diverses communes du Département de la Dyle, quelques unes de celui des deux Nethe, et passant sous les murs de Malines, il se termine au confluent de la Dyle et de la Senne.

Ce canal dont le cours est de près de 7 lieues et la profondeur de 7 pieds environ au dessous de sa jauge est alimenté au moyen d'écluses par les eaux de la Dyle qui suffisent en tout temps à la navigation.

Les canaux de Bruxelles et de Louvain donnent à ces deux villes des moyens de communication.

La *Dyle* qui donne son nom au Département à sa source auprès de la Commune de *Houtain le Val* sur la frontière du Département de Jemmapes, prend la petite rivière *du Thil*, passe à Wavre, à Louvain ; reçoit le *Demer* traverse Malines va se jeter dans le Rupel, et sous ce nom se perd dans l'Escaut à Rupeimonde, son cours est d'environ 16 lieues ; sa direction du sud au nord jusqu'au *Demer* où elle prend une direction : Ouest.

La *Dyle* il y a près de deux siècles était navigable de Wavre à Louvain, où elle avait un Bassin près le couvent des ursulines, il fut comblé dans l'année 1600 et la navigation de cette rivière fut dès lors interrompue entre ces deux points ; elle continua entre Louvain et Malines jusqu'à l'établissement du Canal qui joint ces deux Villes. Depuis Malines la *Dyle* reçoit les navires marchands qui viennent par l'Escaut soit de Hollande, d'Ostende ou des canaux de l'Intérieur : l'influence des marées s'y fait sentir assez pour faciliter l'entrée des batiments.

Le *Demer* prend sa source dans la partie de la Campine enclavée dans le Département de la Meuse inférieure, aux environs de Tongres ; grossi par le *Swart-water*, les deux *Gettes* et la *Welppe*, il passe à Diest et à Aerschot, et après s'être divisé en plusieurs branches va perdre son nom et ses eaux dans la *Dyle* entre Malines et Louvain.

Le *Demer* est sujet en hyver à des débordements plus ou moins funestes aux villages riverains depuis Werchter jusqu'à Lierre ; il sert depuis Diest à une navigation par halage pour le transport des Bois de construction et de chauffage qui croissent abondamment sur les bords de cette rivière. Son cours est comme celui de la *Dyle*, d'environ seize lieues.

Cette rivière offre un moyen facile de vivifier la partie inculte de ce Département, connue sous le nom de Campine, en fournissant les eaux nécessaires à l'ouverture d'un Canal qui communiquerait d'une part avec les Mers du Nord et de l'autre avec la Meuse et le Rhin, en partant des environs de Diest et se dirigeant vers Maestricht.

Le *Demer* coule de l'Est à l'Ouest avec une légère inflexion au Nord jusqu'à Sichein, d'où il se porte en se divisant en plusieurs bras vers Aerschot dans une direction Ouest qu'il conserve jusqu'à sa rencontre avec la *Dyle*.

La *Senne* prend sa source à l'hermitage, village du Département de Jemmappes ; elle passe à Soignies, Tubize, Hal et Bruxelles, fournit les eaux du Canal qu'elle longe jusqu'à Vilvorde, entre dans le Département des deux Nethes en s'approchant de Malines, et va se jeter dans la Dyle à l'embouchure du Canal de Louvain. Son cours est de 17 lieues. Sa direction, en traversant le Département de la Dyle, est du Sud au Nord ; néanmoins elle fléchit vers l'Est dans son cours de Hal à Bruxelles : elle sort du Département à Sempst et coule alors vers le Nord, jusqu'à ce qu'elle se réunisse à la Dyle.

Cette rivière serait navigable depuis Tubize si l'état des eaux y était moins subordonné à l'irrégularité des pluies. Cet inconvénient joint à ceux qui résultent des nombreuses sinuosités de son lit déterminèrent les ingénieurs chargés en 1787, d'un projet de communication entre Bruxelles et Charleroy, à proposer l'ouverture d'un Canal entre ces deux villes, de préférence aux services éventuels qu'on pouvait tirer de la Senne.

On trouve sur les bords de cette rivière un très grand nombre de moulins dont l'activité continuelle alimente une nombreuse population.

Les petites Rivières sont :

La *Grande Gette* qui prend sa source sur les confins du Département de Sambre et Meuse et se jette dans le *Demer* en s'approchant de Diest, après un cours de dix lieues.

La *petite Gette*, a sa source sur les confins du Département de l'Ourte et se joint à la grande Gette auprès de Léau après un cours de 5 lieues.

La *Lasne* qui a sa source aux environs de Braine la leud et se jette dans la Dyle à Rhode Sainte Agathe.

La *Welp* dont la source est voisine des bois de Meerdael et Molendael et qui se jette dans la grande Gette à Hallen, village du Département de la Meuse inférieure.

La *Senneque* qui prend sa source dans le Département de Jemmappes et va se jeter dans la Senne au dessous de Tubize, après un cours de 6 lieues.

Les Ruisseaux les plus considérables sont :

La Zuenne, L'yssche, le Hain, la Marcq et le Thil.

## ETANGS

Parmi un assez grand nombre d'Etangs on distingue ceux d'Etterbeek, de Teralphène et ceux qui se trouvent sur la frontière du Département des deux Nethes, à l'extrémité Nord-Est du Département de la Dyle.

Le seul lac qu'il y ait dans ce Département est situé dans les environs de Léau sur la frontière même du Département de la Meuse inférieure : Cette pièce d'eau peut avoir une demi-lieue du Nord au Sud et un quart de lieue de l'Est à l'Ouest : elle est très profonde et très poissonneuse.

## BOIS

La presque totalité du Département est cultivée, mais on y remarque encore la belle forêt de *Soignes* reste de cette vaste forêt des Ardennes qui couvrait l'ancienne Belgique ; elle contient 9.849 bonniers (ancienne mesure du Pays), 23.403 arpens de Paris, environ 10.391 hectares carrés.

La forêt s'étend à l'orient jusqu'à Yssche, à l'occident jusqu'à Buis-singhem, au midi jusqu'à Ramsbecke et au Nord jusqu'à St.-Pierre-Woluwe en s'approchant à un kilomètre de Bruxelles.

Le terrain que cette forêt occupe est inégal et présente une grande variété de sites d'où l'on découvre alternativement et quelques fois ensemble des hameaux, des vallons, des étangs, de petites plaines cultivées, des colines et des ruisseaux.

On croit, assez légèrement il est vrai, que ce bois avant l'établissement du Christianisme dans ces contrées était consacré au Soleil ; l'argument le plus fort en faveur de cette opinion vulgaire est le nom de *Zonenbosch*, Bois du Soleil, qu'il conserve encore dans la Langue du Pays.

Les autres bois de moindre étendue sont ceux d'*Héverlé*, de *Meerdael*, et *Molendael*, situés aux portes de Louvain, ceux des *Roulés* et des *Princes* entre Diest et Aerschot.

## GRANDES ROUTES

Le Département de la Dyle est traversé par 3 grandes routes de 1re classe. Celle de *Paris à Anvers* passant par Mons, Bruxelles et Malines

dont l'étendue dans les limites du Département est de 43 kilomètres.

Celle d'*Ostende* à *Aix-la-Chapelle*, par Bruxelles, Louvain et Tirlemont dont l'étendue est de 8 myriamètres.

Enfin celle d' *Anvers* à *Strasbourg* par Malines, Louvain et Namur dont l'étendue est de 22 kilomètres.

Les routes de seconde classe sont :

Celles de *Bruxelles* à *Charleroy* par laquelle se fait le transport des combustibles que cette dernière ville fournit presque seule à ce Département.

Les deux routes de *Louvain* à *Diest* directement ou en passant par Aerschot.

A ces routes principales se joignent divers embranchements qui conduisent de Bruxelles à Ath par Halle et Enghien ; de Bruxelles à Termonde par Assche.

La poste est établie sur ces deux communications.

Il existe plusieurs embranchements de moindre importance qui conduisent à Alsemberg, Tervueren, Boisfort, Groenendael et Yssche sur lesquels la poste n'est pas établie

Le nombre de routes à charge du Gouvernement — les embranchements compris — est de quatorze.

Leur largeur varie, mais celles qui sont réputées de 1re classe ont été ouvertes sur une largeur réduite de 17 mètres.

Les autres n'ont ordinairement que 13 mètres 50 centimètres.

On doit observer qu'une même route ne conserve pas constamment une largeur uniforme. Des considérations locales ont probablement déterminé ces variations, comme elles ont conduit l'alignement.

L'étendue de la totalité de ces routes sur la surface du Département de la Dyle est de 40 myriamètres.

Le nombre des ponts servant aux grandes communications dans l'enclave du Département de la Dyle est de 353.

La plupart de ces ponts sous le rapport de l'art ne méritent aucune espèce de mention. Leur forme est généralement bizarre, leur construction du plus mauvais goût, le choix des matériaux et surtout l'appareil mal entendu dans toutes ses parties.

Je crois cependant nécessaire de les faire connaître du moins par énumération.

La route de Paris à Anvers a donné lieu à la construction de 53 ponts ; ponceaux ou aqueducs ; les plus essentiels sont ceux de Tubize sur la Senne, de ..... Weyweyde, les deux ponts de Cureghem, tous situés sur des petits ruisseaux qui se perdent dans la Senne ; un mauvais pont en bois sur un bras factice de la Senne hors la ville de Bruxelles ; un sur un fossé de Bruxelles à la porte d'Anderlecht, un autre près Notre-Dame aux rouges ; deux près de bon Secours sur des bras de la Senne, un idem près la porte de Laeken, un autre sur le fossé de la ville ; deux ponts levis sur le Canal, l'un dit le pont de Laeken, et l'autre de Vilvorde, un en pierre aux *trois trous* sur un faux bras de la Senne ; cinq à Vilvorde, deux à l'entrée d'Eppenheim et un à Sempst dont la construction est mixte, c'est-à-dire que les deux culées et la pile sont en pierre et les travées en charpente.

L'embranchement sur la route de Paris conduisant de Bruxelles à Tournay par Enghien, est traversé par onze ponceaux ou aqueducs peu importants.

Sur la route de Dunkerque à Liège par Mons, Nivelles, se trouvent vingt deux ponts, ponceaux ou aqueducs dont aucun n'offre des dimensions assez grandes pour être particulièrement cité.

La route d'Ostende à Aix-la-Chapelle offre encore moins que la précédente des ponts d'une certaine dimension. Les plus grands sont ceux situés à la porte des Flandres, sur un fossé de la ville de Bruxelles ; celui dit pont du marché aux poissons dans l'intérieur de Bruxelles ; deux dans la traversé de Louvain sur différents bras de la Dyle ; enfin un sur la Gette et un sur le Burggrat.

La totalité des ponts, ponceaux ou aqueducs qui existent sur cette route est de 69.

Sur la route d'Anvers à Strasbourg par Malines, Louvain, Namur, existent 63 ponts, ponceaux ou aqueducs. Les plus considérables sont ceux de Camphenhout et de Louvain. Le premier est un pont tournant situé sur le Canal de Louvain : les autres sont établis sur plusieurs bras de la Dyle dans l'intérieur de Louvain. Un de ces derniers est à reconstruire, et quoique son projet n'offre rien de remarquable, on espère cependant que sa construction le fera distinguer de tous ceux qui existent dans le Département.

La route de Bruxelles à Aix-la-Chapelle par Louvain, St. Jooris-Winge, Diest, et qui se termine à l'entrée de cette ville, comprend 14 ponts ou ponceaux. Leurs dimensions sont en général trop petites pour qu'ils aient reçu des dénominations particulières.

La route de Bruxelles à Ruremonde par Louvain, Aerschot et Diest se termine à l'entrée de cette ville. Il y existe 23 ponts ou ponceaux. Ceux situés sur la Dyle à Louvain et sur la même rivière auprès de la barrière de Wilsela, sont les plus grands, quoique les dimensions des trois arches dont ils sont formés soient très petites.

Dans le nombre de ces ponts il s'en trouve un sur le Demer qui passe à Aerschot; il est tournant pour le passage des bateaux.

La route de Charleroy à Bruxelles offre la construction de 36 ponts, ponceaux ou aqueducs. Les plus grands sont celui de Genappe sur la Dyle on sait qu'il ne peut-être d'une grande dimension puisque la rivière est encore près de sa source.

Le pont situé dans le remblay de la route entre Bruxelles et Vleurgat, sous lequel passent des voitures pour la communication des terres voisines.

On rencontre sur la route de Termonde à Bruxelles huit ponceaux ou aqueducs.

Sur celle de Bruxelles à Wavre, il s'en trouve vingt; neuf, sur celle de La Hulpe; huit, sur celle de Bruxelles à Alsemberg; trois, sur celle de Tervueren; quatorze, sur celle de Bruxelles à Nivelles.

#### MONTAGNES

Il n'en existe aucune dans ce Département: les hauteurs auxquelles on donne ce nom ne sont que des côtes formant les versants d'eaux.

Les plus considérables sont les montagnes de fer entre Bruxelles et Louvain, de Tubize, Bierghes, Houtain-le-Mont, Joos-Ten-Noode, Woluwe, Campenhout, Hamme.

Leur élévation ne peut-être assignée que d'après un nivellement.

Leur direction est à peu près la même que celle des rivières.

#### MARAIS

Il se trouve aux environs d'Aerschot, quelques marais du dessèchement desquels on commence à s'occuper.

## SECTION 2

### CARRIERES ET MINERAUX

Dans un terrain de la nature de celui que je d'écris, on ne peut s'attendre à trouver les productions du règne minéral réservées au Pays de montagnes. Les seuls minéraux qu'il renferme sont les galets ou cailloux, les pierres calcaires et une espèce de granit.

La surface du sol, dans presque toute l'étendue de ce Département, est couverte d'une couche de galets, plus ou moins épaisse et partout entremêlée de sable ou d'argile. Ces cailloux quelques variés que soient leur forme, leur couleur, leur dureté ont tant de qualité communes qu'on doit les supposer de même nature. Tous sont inattaquables aux acides, donnent de étincelles avec les briques et résistent au feu le plus violent, sans altération sensible.

Le minéralogiste Burtin assure que parmi ces galets il n'est pas rare de trouver des pierres cornées précieuses telles que l'agate, la calcédoine, la cornaline, la sardoine et la pierre de Liny.

La production minérale la plus abondante dans ce pays est sans contredit la *Pierre à chaux*, dont les principes constituans, suivant le même minéralogiste, sont à peu près dans les proportions suivantes:

Terre calcaire 1/2

Terre magnésienne 1/8

Sable 1/3

Argile 1/40

Oere de fer 1/60

Il y en a de deux espèces

La *Pierre-a-chaux sabloneuse jaunatre.*

La *Pierre a chaux coquillière.*

Les carrières principales sont celles de *Quenast*, de *Sart moulin*, de *Tournepe*, de *Molembais*, d'où l'on tire des Pierres de Grez que l'on employe à la construction des chaussées ou dans les fondations et sous-basemens des édifices.

On trouve à une demi lieue de Bruxelles entre la cidevant abbaye de la Cambre et Watermael, aux environs de Vilvorde et d'Auderghem des carrières d'une espèce de pierre ou concrétions formées d'un sable blanc quartzueux et d'un ciment calcaire dont il se fait une exportation considérable en Hollande, où elles sont recherchées pour la construction des Dignes, ces pierres ont souvent un, ou deux pieds d'épaisseur: leur longueur et leur largeur varient: elles ont quelque fois 4, ou 5 pieds.

Parmi ces concrétions sabloneuses, il s'en trouve d'un brun foncé comme un ocre de fer, d'autres d'une couleur violette, les unes et les autres donnent par la calcination quelques parties ferrugineuses qui s'attachent à l'aiman.

Les carrières de cette espèce de pierre ont souvent 20 à 25 mètres de profondeur. Plus bas les moellons sont d'une consistance friable par le défaut de ciment entre les grains de quartz; en général on remarque que ces pierres sont plus dures à proportion qu'elles sont tirées des couches moins profondes en sorte que l'on pourrait en induire que l'atmosphère a quelque influence sur leur consolidation.

Dans leur état de perfection elles forment un *grez siliceux calcaire* donnant des étincelles aux briques et faisant effervescence avec les acides. Leur poids varie depuis une livre jusqu'à cent; leur forme très bizarre se rapproche assez généralement de celle des racines d'arbres et leur couleur le plus souvent blanche et quelque fois observée en différentes nuances.

On tire des carrières de Glabbeek un *granit gris de fer foncé, picoté de blanc* lequel — suivant le professeur Rozin — est composé de feldspath de *Schorl* et de *Mica*.

D'autres minéralogistes assurent y avoir trouvé du *Quartz* et du *Jade* au lieu de *Schorl*. Cette pierre s'emploie pour la construction des chaussées; quoiqu'on puisse se la procurer en grande masse, on s'en sert rarement pour bâtir parce qu'elle est trop dure pour les moyens ordinaires de travail.

Aux environs du seul village de Melsbroeck, l'on trouve une trentaine de carrières ouvertes dont le produit à l'exception du peu de chaux qu'on y brûle, se vend aux Hollandais.

La plus part des carrières de ce Département s'exploitent au jour: on y découvre la pierre dans un espace borné qu'on fouille jusqu'à ce que l'eau empêche le travail; on remplit alors l'excavation et l'on entame successivement une carrière nouvelle jusqu'aux limites du terrain dont on a la disposition; car ici le propriétaire des terres l'est aussi des pierres qu'elles renferment.

#### CHAUX CARBONATEE

A une lieue de Bruxelles, sur la route de Louvain, il existe une carrière de pierre à chaux, blanche grisâtre, dont on ne se sert que

pour bâtir. Une autre carrière de pierres à chaux blanche schisteuse se trouve à Jodoigne, on les emploie aux constructions ordinaires, mais seulement aux environs des lieux d'où on les tire.

Les carrières d'*Afflighem*, de *Grimberghen* et *Dilleghem* fournissent en abondance une pierre à chaux blanche à grain fin, nommée communément *Pierre de Taille* que l'architecture met en œuvre avec succès dans les bâtimens de quelque importance.

Mais de toutes les productions minérales indigènes la plus précieuse est sans contredit la pierre à chaux bleue noirâtre — *silicus marmorens* — espèce de marbre grossier qui se tire des carrières de *Fillery*, de *Chillery* et des *Ecossines* dans le haut Wallon.

Cette pierre qui n'offre pas au 1er coup d'œil un grain très fin, est cependant susceptible d'un travail délicat et d'un poli très brillant. On peut se la procurer à telle quantité, à telle dimension qu'on le désire: elle s'emploie dans les Bâtimens pour les façades, les colonnes, les pilastres et les corniches.

Dans plusieurs cantons de ce Département et surtout aux environs de Bruxelles, on trouve l'ocre jaune en nature dans les sablières des coteaux et mêlée dans la plus part des ruisseaux qui serpentent dans les gorges.

La forêt de Soignes abonde en pétrification et en incrustations pierreuses, les unes et les autres d'espèces très variées.

#### MINIERES METALLIQUES

Le fer disséminé en mines limoneuses et le grès ferrugineux des environs de Louvain sont les seules productions métalliques que l'on connaisse dans ce Département; il est certain cependant qu'il y existe une mine de fer limoneuse hématite renfermée dans un espace triangulaire entre *Overyssche*, la *Hulpe* et *Groenendaël*. Dans quelques endroits elle se montre distinctement à la surface du terrain et paraît devoir donner de 40 à 50 livres de bon fer par quintal de minerai.

L'exploitation de cette mine ne serait véritablement avantageuse qu'autant que l'ouverture du Canal projeté sur *Charleroy* donnerait les moyens de se procurer à bon compte le combustible nécessaire.

A en juger par des échantillons soumis à l'analyse, il existe auprès de la ville de Halle une mine de cuivre, de très bonne qualité, mais

jusqu'ici on n'a fait aucune recherche pour s'assurer des avantages qui pourraient résulter de son exploitation.

### SECTION 3

#### TEMPERATURE et CLIMAT, SANTE PUBLIQUE

En prenant la distance des lieux à l'équateur pour échelle de leur température et supposant en conséquence la température moyenne du globe à 45 degrés de latitude celle de ce Département est plus froide que chaude.

Comparée avec la température de Paris, de Londres, celle de Bruxelles est plus froide en hyver et moins chaude en été que dans la lère de ces deux villes de deux degrés du Thermomètre de Réaumur ; mais au contraire il fait plus chaud en été et plus froid en hiver à Bruxelles qu'à Londres de deux degrés du même Thermomètre quoique la latitude de ces deux villes soit à peu de chose près la même.

Le voisinage de la forêt de Soignes influe singulièrement sur la température de Bruxelles et de ses environs ; elle refroidit l'athmosphère et le rend plus humide.

Les observations météorologiques ne permettent pas de douter que la mer à la distance de 10 ou 12 lieues dans le N.-N.-O. : n'exerce aussi sur la température de ce Département, une influence qui devient plus sensible quand le vent souffle du même point ; il apporte alors avec lui une brume épaisse que l'on peut observer jusques à Bruxelles une heure après les hautes marées.

Le climat du Département de la Dyle est tempéré : l'athmosphère généralement assez pur est néanmoins fort inconstant.

#### VENTS DOMINANS

Les vents qui soufflent sur cette portion du territoire français soumise aux lois générales qui régissent le système météorologique de notre zone tempérée, ne sont assujettis à aucun ordre certain, à aucune période réglée, mais cependant leur inconstance même a des degrés qui peuvent se soumettre aux calculs et fournir des observations qu'il importe de connaître.

Les vents dominans viennent du Sud à l'Ouest et se font sentir près de la moitié de l'année. Ils sont plus ou moins humides et pluvieux. Les

vents opposés aux précédens, c'est-à-dire ceux dont la direction est de l'Est au Nord-Est, sont secs en été et froids en hiver.

Lorsque le vent se porte au printemps ou en automne du Nord-Ouest au Nord, il charie les brumes de la Mer du Nord des pays submergés de la Hollande et s'il se dirige ensuite vers l'Est, il devient sec, appauvrit les terres, retarde et souvent endommage la végétation.

Le vent du Sud est en général humide et chaud, mais il est très rigoureux en hyver, lorsqu'il saute immédiatement du Nord. Le froid qu'il apporte ne dure pas, lorsqu'il se fixe dans cette partie.

Le Nord est d'un froid plus humide que sec ; le vent le plus sec et le plus rigoureux est ici le Nord-Est.

Le vent d'Est, dont la principale qualité est la sécheresse, rend l'air très pur et très vif.

L'Est-Sud-Est chaud, vif et sec, est très rare dans ces climats.

Le Nord-Ouest amène un froid humide ; les neiges fondues, les giboulées l'accompagnent pour l'ordinaire.

De tous les vents le plus à craindre dans ce pays est celui qui vient de l'Ouest-Nord-Ouest. Il produit quelquefois les tempêtes les plus violentes, renverse les édifices, déracine les arbres et détruit les moissons.

En été, lorsque le vent a régné du Sud-Est au Sud et qu'il vient à passer brusquement au Sud-Ouest jusqu'au Nord-Ouest, le temps devient presque toujours orageux et se charge de grèles. Ce fait s'explique par le passage de l'air de la mer sur le continent, lequel met en mouvement la matière électrique et lui fait éprouver dans la densité de l'athmosphère un changement considérable. Si l'on observe que d'un côté, c'est-à-dire celui du Sud-Ouest au Nord, ce pays est sous l'influence presque immédiat de la Mer du Nord, laquelle dans cette direction se prolonge jusqu'au Pôle, sans l'interposition d'aucune terre connue, tandis que de l'autre il est dominé par un continent immense qui se prolonge sans être entrecoupé par aucune grande surface d'eau, jusqu'à la Sybérie, on concevra que le choc résultant de deux courans d'air, l'un froid et dense venant de la mer, l'autre chaud et rare qui se porte vers elle doit causer la grèle et les orages que les vents du Sud-Ouest au Nord-Est amènent fréquemment avec eux.

Tous les vents dont j'ai parlé ne se font pas également sentir en tout tems ; il en est de particuliers à telle saison, à tel mois, d'autres dont

le retour est fréquent, et ceux enfin dont la présence est presque continue.

Le relevé de 20 années d'observations recueillies et comparées par le Cen Pollard, classe les vents de la manière suivante par rapport à l'influence qu'ils exercent sur l'atmosphère de ce Département.

Sud-Ouest.  
 Nord-Ouest.  
 Nord-Est.  
 Ouest.  
 Sud-Sud-Est.  
 Sud.  
 Est.  
 Nord.  
 Nord-Nord-Ouest.  
 Nord-Nord-Est.  
 Sud-Sud-Est.  
 Ouest-Nord-Ouest.  
 Est-Nord-Est.  
 Est-Sud-Est.

Vents dominans par saison.

De l'Equinoxe d'automne au Solstice d'hiver, le S.-O.  
 Du Solstice d'hiver à l'équinoxe de Printemps, S.-O. et E.-N.-E.  
 De l'équinoxe de Printemps au solstice d'Eté, le N.-E. et le S.-O.  
 Enfin du solstice d'Eté à l'Equinoxe d'automne, le S.-O. et l'O.-S.-O.

Vents dominans par mois.

Pour plus d'exactitude, je conserverai aux mois les dénominations sous lesquelles les observations ont été faites.

Janvier : Sud-Ouest.  
 Nord-Ouest.  
 Février : Sud-Ouest.  
 Nord-Ouest.  
 Nord-Est.  
 Mars : Sud-Ouest.  
 Nord-Ouest.  
 Avril : Sud-Ouest.  
 Nord-Est.  
 Ouest-Sud-Ouest.

May : Sud-Ouest.  
 Nord-Ouest.  
 Nord-Nord-Est.  
 Sud-Sud-Ouest.  
 Juin : Sud-Ouest.  
 Juillet : Ouest.  
 Sud-Ouest.  
 Sud-Sud-Ouest.  
 Nord-Nord-Ouest.  
 Aout : Sud-Ouest.  
 Ouest.  
 Septembre : Sud.  
 Nord-Est.  
 Sud-Ouest.  
 Octobre : Sud-Ouest.  
 Ouest-Sud-Ouest.  
 Nord-Est.  
 Novembre : Sud-Ouest.  
 Ouest.  
 Décembre : Sud-Ouest.  
 Ouest.  
 Nord.

Comme ces différens vents déterminent la sécheresse, les brumes, le froid ou le chaud, je crois devoir placer ici la Table des variations du Baromètre et du Thermomètre pour chaque mois dans les années ordinaires.

*BAROMETRE*

Janvier .....	27 -9-35.	}
Février .....	27 -9-45.	
Mars .....	27-11-20.	
Avril .....	27-11-35.	
May .....	28 -0-55.	
Juin .....	28 -0-90.	
Juillet .....	27-10-75.	
Août .....	27-11-23.	
Septembre .....	27 -9-55.	
Octobre .....	27-11-75.	
Novembre .....	27 -8-40.	
Décembre .....	27-10-20.	

TERMES MOYENS

Le terme moyen des années ordinaires est de

27-10-72.

27-11- 5.

Le plus élevé est de

28- 6- 5.

28- 6- 6.

28- 6- 8.

Le plus bas est de

27- 0- 0.

26- 9- 5.

26-11- 5.

Il est rare que le baromètre s'élève dans ce pays au dessus de 28-9 et plus rare encore qu'il descende au dessous de 26-9.

On remarque ici, comme ailleurs, une petite variation périodique dans le baromètre assez sensible le matin et le soir, mais que des causes accidentelles interrompent quelques fois.

#### THERMOMETRE

Années ordinaires, le terme moyen dans les 24 heures est de :

janvier .....	0. may .....	12. septembre .....	12.
février .....	1. juin .....	16. octobre .....	6.
mars .....	4. juillet .....	18. novembre .....	6.
avril .....	6. août .....	16. décembre .....	1.

Le terme moyen des années est de 7-81.

8-0.

8-58.

année commune .....

8-0.

La plus grande chaleur est de .....

25-8.

24-0.

23-8.

Année commune .....

24-0.

Le plus grand froid 12-8 sous le point de congélation.

10-5

9-9

5-0

Année commune 11° sous zéro.

Par exception à ces règles générales, l'historien de la ville de Bruxelles, l'abbé Mann a observé que le 2 du mois d'août 1783 le thermomètre de Réaumur a monté à près de 30 degrés de chaleur (1) et que le 28 janvier 1776, il est descendu au dessous de 16 degrés de froid.

Les saisons à Bruxelles sont plus variables et plus humides qu'à Paris et beaucoup moins qu'à Londres.

La durée des jours et des nuits est à très peu de chose près la même à Londres et à Bruxelles; elle diffère d'1/4 heure avec celle de Paris; c'est-à-dire, que les jours d'été et les nuits d'hiver sont d'un quart d'heure plus courtes à Bruxelles.

Les tempêtes sont ici très fréquentes, particulièrement dans le printemps et dans l'automne: après celle du 5 septembre 1783, la Tempête du 18 brumaire an 9 est, de mémoire d'homme, la plus violente qu'on ait éprouvée dans ce Département.

Suivant les observations du C<sup>m</sup> Poederlé, année commune il pleut 150 jours.

L'abbé Mann établit, sur un calcul dont rien ne garantit la justesse, qu'il tombe année commune de 22 à 24 pouces de pluie à Bruxelles.

L'expérience d'une seule année — 1779 — d'observations faites avec beaucoup de soins par un particulier de cette ville a donné pour résultat de la hauteur des eaux tombées dans cet espace de tems 21 1/2 pouces.

La quantité de neige et de glace, la saison où elles arrivent le tems qu'elles durent, diffèrent trop d'une année à l'autre pour qu'on puisse trouver un moyen terme entre des résultats si différents.

Les premières gelées s'annoncent ordinairement vers la fin de Brumaire et les plus grands froids se font sentir en Nivôse.

On a remarqué qu'il tombait moins de grêle dans ce Département que dans les autres provinces septentrionales de France et que les grelons y sont moins gros. Depuis le mois d'août 1763 qu'une pluie de grêle y fit des dégats considérables, on n'a pas eu d'autres exemples de ce fléau.

Les orages ne sont ni fréquens ni d'une grande violence. C'est ordinairement au dessus de la forêt de Soignes — qui occupe à peu près le centre du Département et dont les arbres très élevés sont les conducteurs naturels de la foudre — que les nuages s'arrêtent, se résolvent en pluie et se dépouillent de leur phlogistique.

(1) L'an 10 n'a guère été moins extraordinaire sous le rapport de l'intensité de la chaleur; le thermomètre de Réaumur a monté le 21 thermidor à 28 degrés.

La plus part des orages, comme je l'ai déjà dit, viennent du Sud-Ouest et se prolongent vers la mer. On a observé qu'en traversant les hautes dunes qui bordent la côte, ils se divisent pour l'ordinaire en deux parties dont l'une tourne à l'Est et l'autre au Nord-Est.

#### OBSERVATIONS GEORGIQUES

Les époques de la feuillaison, de l'effeuillaison et de la maturation des fruits varient dans un même climat, dans un même Canton et même parmi les plantes de la même espèce.

Linnée fut le premier qui publia en 1753 des observations suivies sur cette partie de la Botanique; après lui et sur ses traces d'autres savans ont découvert que le développement des végétaux dépend d'une masse de chaleur analogue à chaque espèce, n'importe qu'elle soit acquise en plus ou moins de tems. Théorie conforme à celle des couches et des serres destinées à dévancer la maturité des fruits et des plantes légumineuses.

C'est d'après ces observations que l'on est parvenu à savoir que la feuillaison du groseillier, de l'aubépine suppose une somme de chaleur égale à 272 degrés; le sureau noir 195; le saule, l'aulne, le pommier, le cerisier, le bouleau 317; le tilleul, l'orme, le charme, le maronnier 340; les poiriers, pruniers, pêchés 415; l'érable, le hêtre, le tremble 558; la vigne, le noyer, le frêne 760; le chêne 908.

Le tableau suivant fera connaître l'ordre de la feuillaison des principaux arbres et arbrissaux de ce Département.

##### *A la fin de février*

- le sureau noir.
- le chèvre feuille des bois.
- le chèvre feuille des jardins.

##### *Vers la fin de mars et au commencement d'avril*

- le groseillier à fruit velu.
- le groseillier commun.
- le lilas.
- l'aubépine.
- le fusain.
- le néflier cotonier.
- le cerisier à grappes.
- l'églantier.
- rose des chiens et autres rosiers.

##### *En avril et au commencement de may*

- le saule marceau et la plus part des saules.
- l'aulne.
- le bouleau.
- le noisetier des bois.
- le noisetier commun et ses variétés.
- l'orme des champs.
- l'orme d'Amérique.
- le tilleul sauvage.
- le charme commun.
- le cerisier commun et ses variétés.
- le cerisier sauvage.
- l'érable commun.
- l'érable sycomore.
- le châtaignier.
- le maronnier.

##### *En may*

- le faux acacia.
- le prunellier.
- les pruniers des jardins.
- le coignassier.
- le poirier sauvage.
- le poirier cultivé et ses variétés.
- le pommier paradis.
- le pommier sauvage de même que ceux des jardins.
- les pêchers.
- les abricotiers

##### *Vers la fin du mois de may*

- le platane d'Orient.
- le platane d'Orient.
- le platane à feuilles d'érable.
- le peuplier blanc.
- le peuplier Tremble

le peuplier Baumier.  
le hêtre.  
les vignes des jardins.  
le fresne des bois.  
les chênes.

La chute des feuilles suit ordinairement de près la maturité des fruits, et l'ordre de leur naissance ; aussi voit-on que lorsque le froid se fait sentir sans qu'elles aient rempli leurs fonctions envers le Germe ou le fruit, il les meurtrit si elles sont vertes encore, mais il ne les fait point tomber, à moins qu'un froid trop rigoureux n'en détruise le mécanisme ; elles sèchent flétries, mais attachées à la tige, jusqu'à ce que n'étant plus nécessaires à la formation du bourgeon ou à la conservation du fruit, elles tombent d'elles mêmes. Cela explique comme les lilas, les figuiers conservent quelquefois des feuilles vertes jusqu'au printemps suivant, et pourquoi les chênes et les hêtres ne se dépouillent de leurs feuilles jaunies et flétries, qu'au renouvellement de la sève au printemps.

*Tableau des époques ordinaires de l'effeuillage.*

Au 27 octobre jaunissent les feuilles des  
tilleul d'Europe.  
de l'érable.  
du platane.  
des pêchers.  
des peupliers.  
des trembles.  
des vignes.  
des poiriers.

Au 9 novembre tombent toutes les feuilles

des cerisiers.  
des tilleuls.  
des poiriers.  
de l'acacia rose.

du faux acacia.  
des noyers.

Au 15 novembre les feuilles tombent des

frênes.  
groseillers.  
châtaigniers.

Au 28 novembre les feuilles tombent des

vignes.  
pommiers.  
pêchers.  
saules.  
abricotiers.  
mûriers.  
lilas.

Et généralement de tous les autres arbres et arbustes.

La maturité des moissons étant assujettie aux mêmes lois que la feuillaison des arbres (1) il n'est pas moins difficile de lui assigner une époque précise. Elle varie en outre dans chaque canton, suivant la qualité des terres, les abris naturels et l'élévation des lieux au dessus du niveau de l'océan, laquelle augmente en allant de Bruxelles vers Louvain et surtout vers Namur. La première de ces deux villes est plus élevée que le Canal de Bruxelles — qui est déjà de 9 à 10 toises au dessus de la mer — d'environ 116 pieds (ancienne mesure) et la seconde de 275 pieds ; il suit de là que les récoltes sont plus tardives de l'E. au S.-O. de Bruxelles tandis qu'elles sont plus précoces vers les limites du Département des deux Netes, eu égard à la déclivité des terres. En général cependant, l'époque des récoltes peut être fixée entre la fin de messidor et le commencement de fructidor de la manière suivante.

La grande coupe des foins se fait vers le 10 messidor. L'orge est coupé vers le milieu de messidor. Le seigle vers la fin du même mois.

(1) L'orge ou bled de mars doit être avoir reçu une masse de chaleur égale à 2.300 degrés pour acquérir une maturité parfaite ; l'orge d'été et le seigle : 2.600 ; le froment : 2.750 ; les pommes de terre : 3.600.

Le froment vers le 20 thermidor. Le lin est arraché dans le même tems.

L'avoine et la bouquette se récoltent du 25 au 30 fructidor.

(à suivre)

## Esquisse d'une étude des routes et des chemins de Braine-le- Château sous l'ancien régime

par J.L. Van Belle

### INTRODUCTION

Nul n'ignore l'importance de bonnes voies de communication pour l'économie, la culture, la vie politique, la civilisation, voire l'existence d'un pays, d'une nation (1).

Appliquée à un cadre local, cette affirmation tout en prenant un caractère relatif, garde néanmoins toute sa valeur et situe l'ampleur du sujet.

Cette brève étude aura pour but d'esquisser à larges traits « l'infrastructure routière » de Braine-le-Château sous l'ancien régime (2), donc de déterminer et de décrire les axes routiers passant par le territoire de cette localité, ainsi que les chemins de campagne.

Pour mener à bien ce travail, il fallait dès l'abord répondre à une question : quelles étaient les limites territoriales de la commune sous l'ancien régime, ou si l'on veut, ces limites correspondent-elles à celles qui sont actuellement établies ? La présence de bornes, portant les dates de 1676, 1679 et 1681, nous avait permis de constater l'absence de toute

(1) L. GENICOT : *Histoire des routes belges depuis 1704*, collection nationale, office de publicité, Bruxelles, 1948, p. 3.

(2) Nous donnons à ce terme son sens restrictif, considérant la période de 1500 à 1789.

modification depuis ces dates (3). Il y a tout lieu de croire qu'il en fut ainsi de 1500 à 1675, à considérer la situation géographique de Braine-le-Château, enclave du comté de Hainaut dans le duché de Brabant.

Ce point acquis, il nous fallait ensuite déterminer ces voies de communication. Pour ce faire, nous avons consulté différentes catégories de sources, auxquelles nous nous référerons systématiquement :

— *les sources d'archives*

Conservées à la cure de Braine-le-Château, les archives paroissiales réunissent quelques cent-cinquante actes dont le plus ancien, sous forme de copie, date de 1302, et sous forme d'original, de 1513 (4).

De nature et d'origine très diverses — obits, actes de rente, cartulaire des dîmes, livres de comptes, requêtes, lettres personnelles, notes, etc — ces documents n'offrent qu'une vue partielle de la réalité mais sont pour notre propos de première utilité. Rédigés en ordre principal par des personnalités « locales » (curé, greffier, mambour d'une confrérie) ils contiennent, en effet, nombre de détails, de données précises et utiles. Certes, cet échantillonnage est fort restreint si l'on tient compte de l'ensemble des documents conservés, mais il reste représentatif en raison du cadre réduit de nos recherches, du but assigné (5).

— *les sources publiées : cartes et plans*

« Un sujet aussi intimement lié à la géographie ne s'étudie bien que sur des cartes (6)

Nous ne disposons que d'une seule source d'époque, la carte FERRARIS (1777) complétée dans la suite par VANDERMAELEN. Devant cette carence, grave pour la connaissance de notre objet, il nous fallut recourir à des cartes postérieures à la période envisagée.

L'« Atlas des communications vicinales de la commune de Braine-le-Château », publié le 1er août 1843, à Bruxelles (7) ainsi que le « Plan

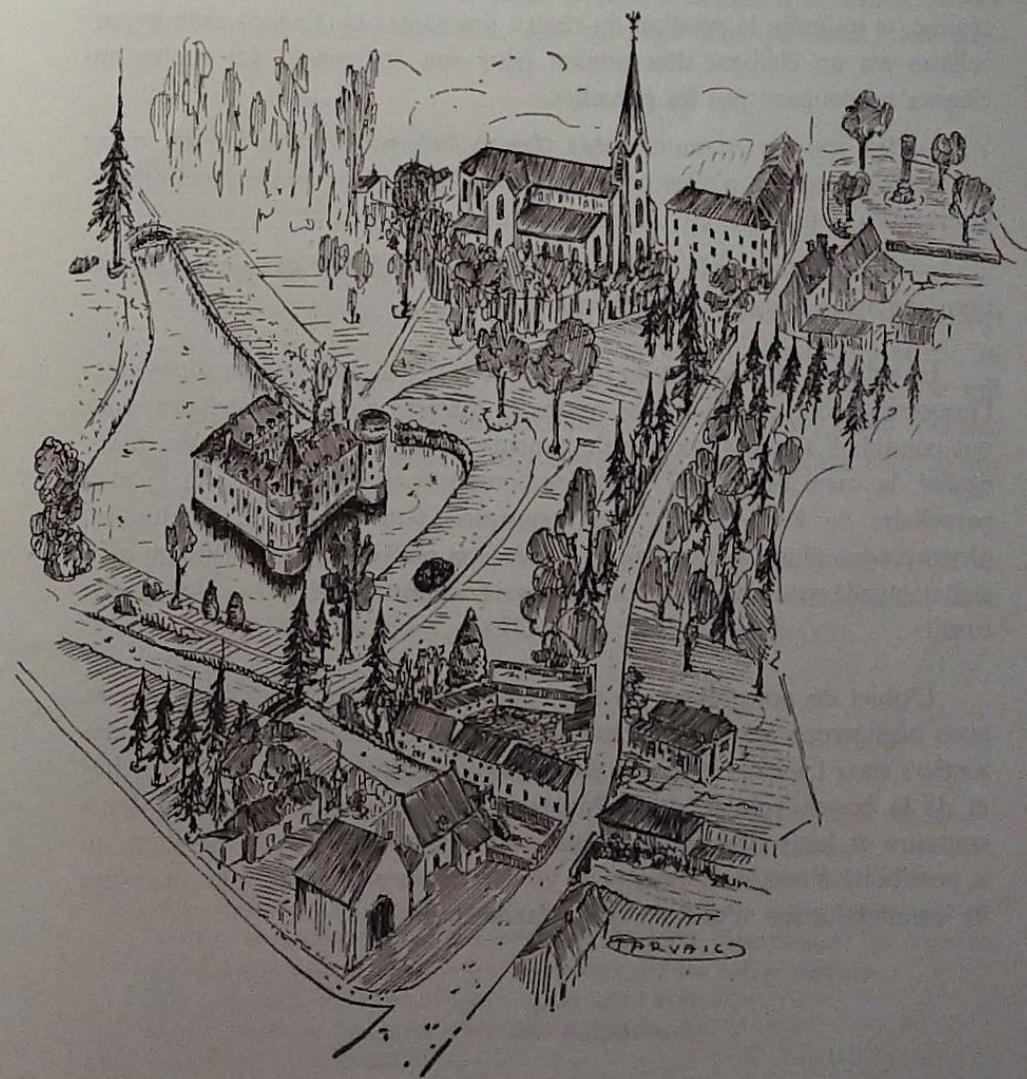
(3) J.L. VAN BELLE : *Les bornes de Braine-le-Château*, in *Folklore Brabançon*, n° 171 (1966) pp. 258-264.

(4) Nous remercions ici Monsieur le curé D'AOUT qui nous a facilité l'accès à ces documents.

(5) Aucun inventaire analytique de ces archives n'a été publié jusqu'à ce jour. Seul C. STROOBANT : *Notice historique et généalogique sur les seigneurs, de Braine-le-Château et Haul-Ittre*, Bruxelles, 1849, fait mention de ces archives.

(6) L. GENICOT : o.c., p. 5.

(7) Cet atlas dressé par H. HEUSCHLING, inspecteur du cadastre de la province du Brabant, conformément à la loi du 10 avril 1841, comprend un plan général, onze feuilles de plan de détail et trente-huit feuillets d'explications. La maison communale de Braine-le-Château possède un exemplaire de cet atlas devenu rarissime.



Projection aérienne du centre de Braine-le-Château

(dessin de J. Parvais)

parcellaire de la commune de Braine-le-Château » publié par P.C. POPP, entre 1860 et 1870 (8) vinrent combler en partie cette lacune.

Tous deux plans parcellaires, postérieurs de près d'un siècle à l'époque envisagée, ils offrent toutefois une grande valeur, étant donné que la grande période de constructions routières — et donc des modifications du réseau — date de 1830-1853 (9), que l'évolution fut lente sous l'ancien régime, et qu'enfin la relation du réseau des routes et chemins avec le parcellaire est un élément déterminant pour son ancienneté, les routes anciennes ne coupant pas les parcelles.

— les sources monumentales (fermes, chapelles, bornes) ne furent pas négligées en ce qu'elles pouvaient fournir, par leur emplacement, leurs inscriptions, leur date, etc... des éléments de datation.

— la tradition orale, enfin, vint çà et là renforcer certaines affirmations, appuyer certaines hypothèses.

La relative imprécision de la carte Ferraris, sa pauvreté en toponymes l'importance de la relation des routes et chemins avec le parcellaire, nous ont conduit à adopter comme documents de base, sur un pied de quasi-égalité, la carte Ferraris, l'Atlas des communications vicinales et le plan parcellaire de P.C. POPP. C'est pourquoi, pour rendre la localisation géographique plus aisée, nous signalerons, en plus de la dénomination officielle actuellement en vigueur, celles mentionnées dans les trois documents susdits.

L'objet de notre étude ne concernant que les routes et les chemins, nous négligerons donc systématiquement tout ce qui nous parut être des sentiers sous l'ancien régime. Leur existence précaire issue des nécessités et de la bonne volonté des cultivateurs et des propriétaires, avec leurs contours et leurs limites imprécises et variables n'offraient, en effet, ni la possibilité d'une étude précise, ni les caractères morphologiques des voies de communication d'une certaine importance.

(8) La quasi totalité des « plans P.C. POPP » ne sont pas datés, exception faite de ceux de Bruges (1854), de Bruxelles (1866). On peut supposer que celui de Braine-le-Château a été publié entre 1860-1870.

(9) L. GENICOT : o.c., pp. 45-56.

## I. RELATION AVEC LE PARCELLAIRE

Afin de distinguer les voies de communication modernes des anciennes, nous les considérerons en premier lieu sous l'angle de leurs relations avec le parcellaire, sachant que les routes et chemins de construction récente coupent les parcelles.

A la lecture des cartes et plans nous constatons que quatre routes seulement coupent des parcelles, soit sur tout leur parcours, soit partiellement. Ce sont :

- la rue de Tubize
- la rue de Mont-Saint-Pont
- la rue de Hal
- la rue de Nivelles. (10)

### 1. La rue de Tubize. (11)

Allant de la grand'place à la limite ouest de la commune (Clabecq) elle coupe des parcelles sur toute la longueur de son parcours à partir du pont de la « Ferme rose » (12) ; de la grand'place à cet endroit, elle suit parfaitement les limites de ces parcelles. Nous déduisons donc, partant de ce principe, que le tracé actuel couvre sur cette section celui d'une route ancienne (13).

Créée durant la grande période de construction routière. (14) (1830-1853) la rue emprunte, entre le pont de la « Ferme rose » et la grand'place le trajet d'une route déjà très visible sur la carte Ferraris (15).

(10) Nous utiliserons désormais les abréviations suivantes pour désigner : A.P. : archives paroissiales ; A.C.V. : Atlas des Communications Vicinales ; P.P. : Plan parcellaire de P.C. POPP ; Ferraris : carte Ferraris.

(11) Nous rappelons que, pour rendre la localisation plus aisée, nous mentionnerons en premier lieu l'appellation officielle actuellement en vigueur. Nous donnerons en note celles présentées par les autres sources.

P.P. : « grande route de Tubize à Mont Saint Jean ».

A.C.V. : « Route de Clabecq à Braine-le-Château ».

(12) P.P. : Section E, n° 414 à 383.

(13) Nous ne prenons pas en considération les quelques légères modifications intervenues lors des travaux entrepris depuis quelques années en vue de rectifier son tracé.

(14) L. GENICOT : o.c., pp. 45-56. Elle existait déjà en 1841 (cfr. A.C.V. : plans 3 et 4).

(15) cfr. cartes.

### 2. La rue de Mont-Saint-Pont. (16)

Dans le prolongement de la rue de Tubize, la rue de Mont-Saint-Pont se dirige des Quatre-Bras à la limite est de la commune (Wauthier-Braine) et coupe des parcelles sur l'ensemble de son parcours (17).

Construite entre 1841 et 1870, elle présente tous les caractères d'une route récente.

### 3. La rue de Hal. (18)

Prenant son origine aux Quatre-Bras elle atteint la limite nord du village (Hal). Elle sectionne des parcelles cadastrales entre la rue Landuyt et la rue de Vallée, ailleurs elle les borde. (19)

Construite elle aussi entre 1830 et 1841, elle se confond dans les limites susdites avec l'ancien chemin de Hal à Wauthier-Braine, très visible sur la carte Ferraris (20).

### 4. La rue de Nivelles. (21)

Dans le prolongement de la rue de Hal, la rue de Nivelles se poursuit, à partir des Quatre-Bras jusqu'à la limite sud du village (Haut-Ittre). Son tracé, dans sa majeure partie, coupe des parcelles, à l'exception d'une section entre la rue Courte de la Station et la rue Minon et entre le sentier à proximité de la ferme Winckel et Haut-Ittre (22). L'explication de ce phénomène est, ici aussi, identique à celle des autres cas. Cette rue emprunte, comme nous le prouve la carte Ferraris, entre la rue Courte de la Station et la rue Minon, le parcours de l'ancien chemin de Hal à Wauthier-Braine et sur plus de 300 m le tracé « de la route qui en 1483 était qualifiée de « grand chemin de Nivelles à Bruxelles » (23).

(16) P.P. : « Grande route de Tubize à Mont Saint Jean ».  
A.C.V. : ne la mentionne pas.

(17) P.P. : Section A, n° 396 à 373.

(18) P.P. : « Grande route de Hal à Nivelles ».  
A.C.V. : « Route de Hal à Nivelles ».

(19) P.P. : Section A, n° 127 à 151.

(20) cfr. cartes. Il faut toutefois noter que le tracé de ce chemin jouxtait entre la rue Landuyt et les Quatre-Bras l'actuelle rue de Hal et ne se confondait pas avec elle. Il s'incurvait même à l'emplacement des Quatre-Bras, vers l'ouest, pour laisser entre lui et la rue de Hal la parcelle n° 396a (Section A).

(21) cfr. note 18.

(22) cfr. note 20 — même phénomène pour la rue de Nivelles parcelle n° 397.

(23) B. DELANNE : *Histoire de la ville de Nivelles*. Annales du cercle arch. de Nivelles, t. XIV (1944) p. 136.

A l'exception de ces quatre routes, de construction récente, l'ensemble du réseau routier à Braine-le-Château, entre 1860 et 1870, semblait présenter les caractères d'ancienneté manifeste (24).

## II. L'AXE ROUTIER OU « LA ROUTE MARIALE »

Tout porte à croire que le territoire de Braine-le-Château ait été traversé, sous l'ancien régime, par un seul axe routier, à savoir la route Nivelles-Hal.

Parti de Nivelles, il se ramifiait en deux voies : l'une se confond avec la route provinciale actuelle qui, venant du faubourg de Soignies à Nivelles pour rejoindre Hal, se dirige vers Bois Seigneur Isaac, le traverse et atteint Braine, au Bilot, et fusionne avec l'autre voie dont nous allons parler (25) ; l'autre, « quittant la porte de la vaul, ou porte St Anne passe par l'ancienne chapelle St. Anne, actuellement chapelle de notre dame de Walcourt, descend vers la chapelle St. Pierre, dite autrefois à Broquettes, passe devant la chapelle notre dame des sept douleurs, remonte vers un calvaire et atteint la ferme de Montifaut, elle se confond ensuite sur une longueur d'environ 200 m avec la limite entre Nivelles et Ittre, fait la limite sur plusieurs kilomètres entre Ittre et Haut-Ittre et se dirige enfin vers le Bilot... pour rejoindre alors la route précédente » (26). Jonction faite, elle emprunte le parcours de l'actuel « vieux chemin de Nivelles » prolongé par la rue de la Station pour atteindre la grand'place par la rue de la Libération et des Commerçants (27).

De la grand'place il s'élançait par la rue des Comtes de Robiano, sur trois cents mètres, bifurquait à gauche par la rue St. Roch et con-

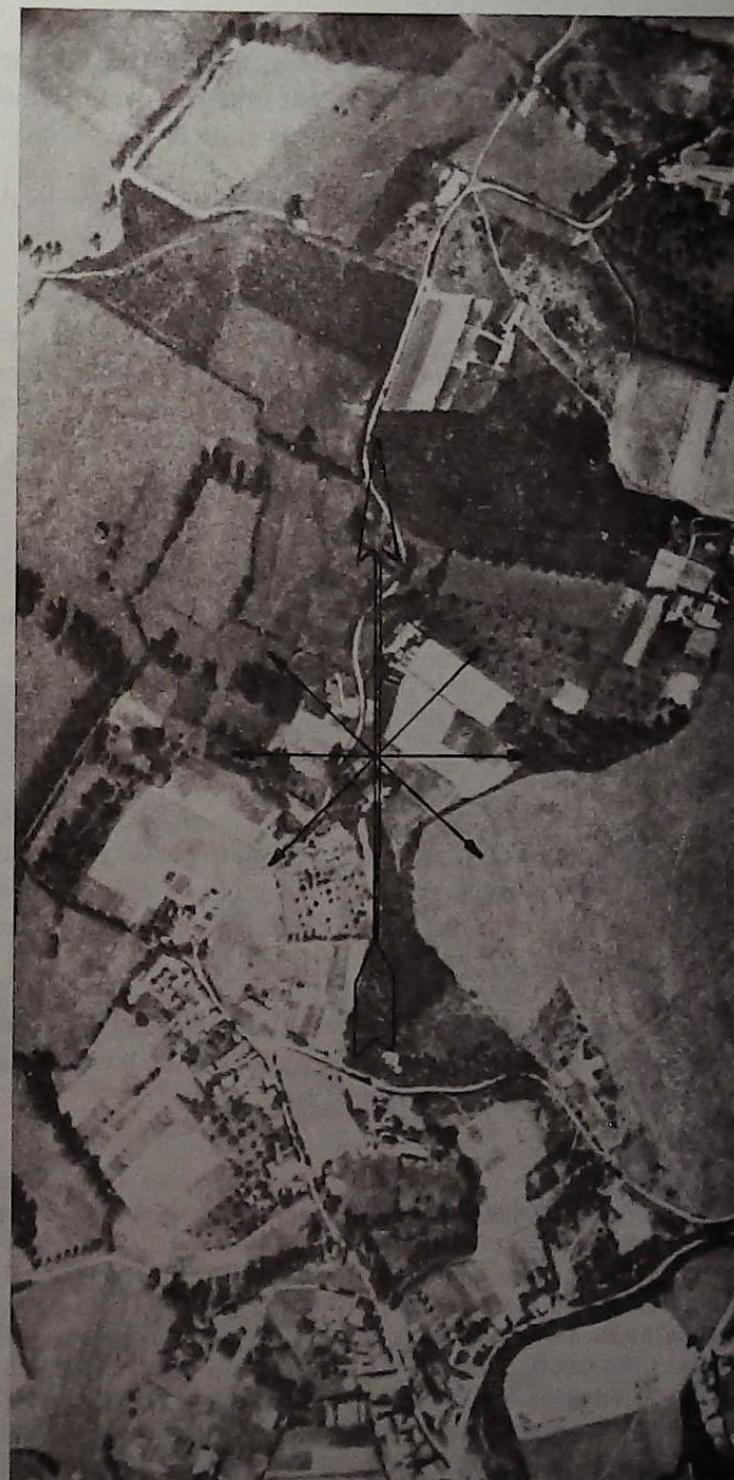
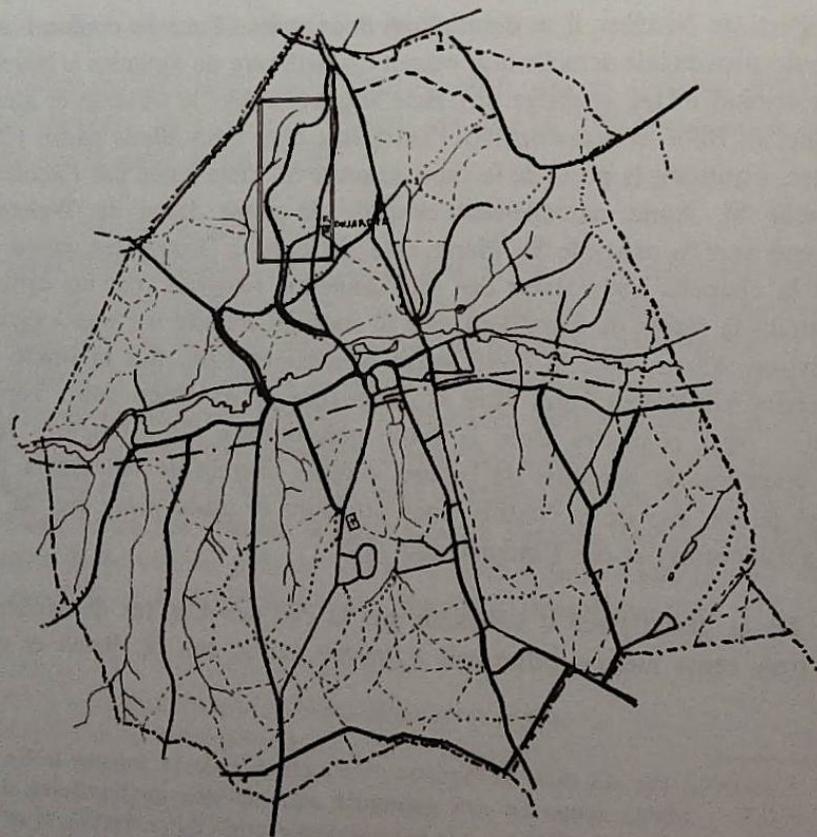
(24) L'actuelle rue du Bois de Samme (P.P. : « rue de la longue taille » ; A.C.V. : idem) coupe en son extrémité est, contiguë au territoire de la commune Wauthier-Braine, une parcelle cadastrale (P.P. : Section B n° 41). Ce chemin n'est d'ailleurs pas représenté sur la carte Ferraris. Sentier peut-être à l'origine, il semble avoir pris de l'importance lors de la construction en 1846, par le baron Charles Snoy, du « Château de Samme » J. TARRIER et A. WAUTERS : *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Nivelles, Bruxelles, t.I, 1869, p. 132.

(25) B. DELANNE : o.c., p. 136.

(26) idem, pp. 136-137.

(27) Il ne faut pas perdre de vue que la création de la voie ferrée modifia le cours de bien des rues qui lui étaient adjacentes.

(28) Cette chapelle St. Roch est déjà mentionnée sur la carte Ferraris.



Bruyère Mathias  
Extrait photo aérienne IGM N° A 685 N° 3 planchette 39/779 — B1b/1947 du  
28-7-1947-W-21 agrandissement 1/10 000

tournaît le massif des « Monts », en passant au pied de la chapelle St Roch (28) pour emprunter alors sur tout son parcours l'actuelle rue Mathias (29) et atteindre enfin le Vlasmaret et de là Hal.

Nombreux sont les arguments qui attestent le bien-fondé de cette affirmation.

#### 1. La dénomination de « grand chemin »

L'appellation de « grand chemin d'Hal à Nivelles » ou encore de « grand chemin de Braine-le-Château à Hal » apparaît pour la première fois, à plusieurs reprises, dans un acte daté du 6 mai 1765 (30). Cette appellation de « grand chemin » était réservée, en effet, à cette époque (XVIII<sup>ème</sup> siècle) à une voie de communication d'une certaine importance (voire une chaussée) (31).

2. Il offre aussi tous les caractères et notamment tous les défauts de ce type de route : étroitesse, détours multiples à travers la campagne où « ils serpentent... augmentant la distance en pure perte » (32).

3. L'étude de la carte Ferraris indique que tous les autres chemins de campagne, qui ne soient pas sentiers, y prennent naissance ou y donnent accès (33).

4. Enfin, la présence de nombreuses petites chapelles (14) dont certaines très anciennes, disséminées sur l'ensemble de son parcours ou à proximité immédiate sont autant de preuves de son ancienneté et de sa fréquentation.

5. Sa dénomination dans le Plan Parcellaire et dans l'Atlas des Communications Vicinales de « vieux chemin d'Hal » et de « vieux chemin de Nivelles » (34) témoigne de sa raison d'être.

(29) La rue St. Roch dans P.P. et l'A.C.V. était dénommée « rue du Moulin ». La rue Mathias, quant à elle, respectivement de « chemin d'Hurbize + vieux chemin de Hal » et de « vieux chemin de Hal ».

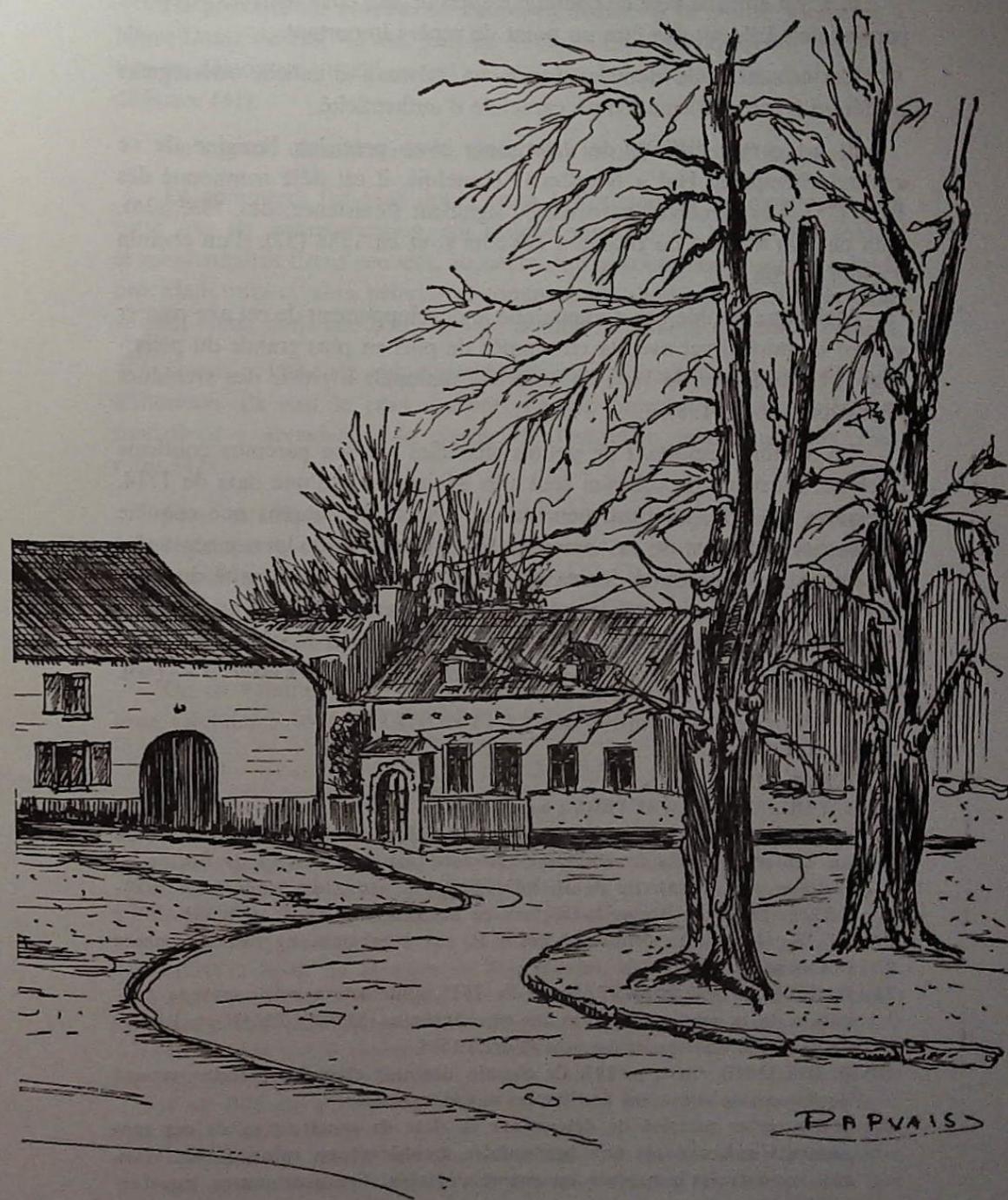
(30) copie, non datée, faite par le curé Joseph BERNIER (curé de Braine-le-Château de 1757 à 1788, cfr. C. STROOBANT : o.c., p. 109) d'une déclaration des biens de la cure datée du 6 mai 1765 et signée par J. Bernier, curé, J. LECLERCQ, mayeur, H.J. MARIT, DUCHESNE, WEZEL et N.J. BERTOUX, échevins. On y lit le passage suivant : « le grand chemin d'Hal à Nivelles passant parmy et tenant au presbiter ».

(31) L. GENICOT : o.c., p. 9.

(32) idem.

(33) cfr cartes et chapitre suivant.

(34) P.P. et A.C.V. : « vieux chemin de Nivelles » cfr aussi, note 29.



Rue de Tubize à la Grand'Place de Braine-le-Château, vers 1900.

(dessin de J. Parvais)

6. C'est enfin la voie de communication *la plus citée* dans les Archives paroissiales. Elle semble être un point de repère important.

Cet ensemble de données forme un faisceau d'indices convergents conférant à cette affirmation un caractère d'authenticité.

Il est certes difficile de déterminer avec précision l'origine de ce « grand chemin de Hal à Nivelles ». Toutefois, il est déjà mentionné dès 1483 (35). Les Archives paroissiales signalent l'existence, dès 1535 (36), d'un chemin « allant de Braine à Nivelles », et en 1588 (37), d'un chemin « allant à Hal ».

Mais il ne semble pas douteux que le développement de cet axe routier soit en rapport direct avec la renommée de plus en plus grande du pèlerinage à Notre-Dame de Hal, de notoriété nationale à partir des archiducs Albert et Isabelle (38).

Le nombre important de petites chapelles sur son parcours confirme la chose. Plusieurs de celles-ci sont très anciennes — l'une date de 1714, une autre de 1791, une autre encore de 1792 (39). De plus une enquête auprès des habitants de la commune, en particulier des personnes âgées et demeurant à proximité de ces sanctuaires, relative à l'identité du saint qui y était vénéré, a donné les résultats suivants :

*Sainte Vierge* : 16 — *Notre-Dame de Hal* : 7 — *Saint-Roch* : 5 — *Saint-Antoine* : 4 — *Saint-Joseph* : 3 — *Sacré-Cœur* : 3 — *Saint-Véron* : 2 — (40).

(35) B. DELANNE : o.c., p. 136

J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123.

(36) Acte sur parchemin daté du 9 décembre 1535, non signé, consistant en un don d'une rente de 40 livres tournois fait aux pauvres de Braine-le-Château par Marguerite de MONTMORENCY (veuve de Arnould de HORNES, seigneur de Braine-le-Château de 1488 à 1505 efr. C. STROOBANT : o.c., p. 45). Aucun document des A.P. sur parchemin ne possède encore son sceau.

(37) Copie de C. STROOBANT, datée de 1845, d'un acte constituant une fondation de la messe de la Passion par Anthoine STOCQUEMAN en l'église de Braine-le-Château et daté du 30 avril 1588.

(38) B. DELANNE : o.c., p. 137. Ce chemin drainait alors les pèlerins venant de Namur, qui faisaient de Nivelles une ville étape.

(39) Il est certes malaisé de déterminer la date de construction de ces monuments qui, exposés aux intempéries, tombèrent en ruine, furent réparés, reconstruits sur place ou encore déplacés. Ces nombreuses transformations ont eu souvent pour conséquence de détruire le caractère morphologique de celles-ci. Parfois cependant elles ont conservé leur pierre dédicatoire.

(40) Suivent plusieurs saints nommés une seule fois.

La présence en nombre de chapelles dédiées à la Sainte Vierge et à Notre-Dame de Hal — soit près de 50 % — est statistiquement significative et démontre à suffisance l'absence du hasard dans le choix de la dédicace (41).

Ce « grand chemin » mérite donc bien le titre de route mariale.

Le commerce fut sans doute aussi à l'origine du développement de cette voie de communication, car chacun sait que, de même que soldats et missionnaires firent souvent, au cours de l'histoire, bon ménage, celui-là précédant celui-ci, ainsi pèlerins et commerçants s'unirent, une fois le mouvement lancé, dans une communauté d'intérêts, celui-ci précédant celui-là.

Quant à l'état de ces « grands chemins » il ne faut guère se faire d'illusions. Ils sont le plus souvent presque impraticables, « ornières et fondrières y abondent », la charge de l'entretien incombant aux riverains (42).

Ceux de Braine-le-Château ne devaient certes pas faire exception à la règle. Le relief accidenté de la commune où pentes raides et coteaux abrupts se succèdent, son sol où affleurent, se cotoient et se mêlent sable, limon, argile, offrent sous l'action de la pluie un milieu naturel aux ravines, ornières et fondrières (43).

On en voudrait pour preuve cette requête du curé de Braine-le-Château, Guillaume Joseph HANON (44) à son évêque, l'archevêque de Cam-

(41) Concernant ces petites chapelles et les saints qui y sont vénérés, les A.P. sont étrangement muettes. Seule, la chapelle du Bilot (efr. cartes).

y est mentionnée, efr. cartulaire des dîmes de 1686, original incomplet, mais dont les A.P. possèdent une copie complète de J. BERNIER, curé, datée du 10 novembre 1785. Ce cartulaire aurait été signé par C.P. DE MANYE, bailli du chapitre de Ste Waudru de Mons, N. PARMENTIER, greffier, Arnould WINCQZ, curé (de 1678 à 1725, efr. C. STROOBANT, o.c., p. 108) et Nicolas de NIVELLES, mayeur. L'importance de ce cartulaire est grande car il reprend « le précédent cartulaire de 1429 » en citant les modifications intervenues depuis lors. On y lit le texte suivant : « au Bilo ou y at présentement un tillaul avec une petite chapelle ».

(42) L. GENICOT : o.c., p. 9.

(43) Une enquête auprès des personnes âgées de la commune a démontré que la rue Auguste Latour, par exemple, avant d'être pavée, était par temps de pluie impraticable. Les voyageurs empruntaient alors les bords des champs riverains pour circuler. Ce « sentier » contigu est d'ailleurs visible sur le P.P. (Section C) et sur l'A.C.V. (plans 4 et 7).

(44) curé de 1725 à 1757, efr. C. STROOBANT : o.c., pp. 108-109.

brai (45), dont la réponse datée de Cambrai du 10.2.1757, signée par le vicaire général JACQUEVIJS est conservée dans les Archives paroissiales, lui demandant d'être aidé dans son ministère d'un vicaire « *eu égard au nombre des paroissiens dont il se trouve chargé, à la distance des différents hameaux dont ladite paroisse est composée et aux difficultés des chemins...* »

Ou encore cet autre témoignage tiré d'une « liste des communiant et enfants au dessus de l'âge de sept ans dans la paroisse de Braine-le-Château » non signée et non datée, mais dont les critères internes (papier, encre, écriture, etc...) permettent de l'attribuer au même curé Guillaume Joseph HANON (46) « *autres maison en de sa de la chapelle S croix — en de la de la rivière a l'occident sur les montagnes dispersées ça et la distant d'un quart de lieu du gros village dont les chemins sont remplis des ruisseaux* ».

### III. LES CHEMINS DE CAMPAGNE

Déterminer l'existence des chemins de campagne posait un double problème : l'un relatif à leur existence même, à savoir, comment fixer leur apparition et leur présence dans le temps et dans l'espace, l'autre concernant leur existence en tant que chemins de campagne, se différenciant d'un axe routier ou d'un sentier.

Pour résoudre le premier, nous fîmes appel, comme pour l'étude de l'axe routier, d'une part aux cartes et plans — le plan POPP, l'Atlas des Communications Vicinales et la carte Ferraris, dont l'imprécision fit dans ce cas plus que dans l'autre, obstacle à la formulation de données précises — et aux Archives Paroissiales d'autre part qui, soit en signalant leur présence, soit surtout en citant bon nombre de lieudits et toponymes, permirent leur identification.

La présence d'une ancienne ferme sur leur parcours — un chemin de campagne étant par essence un chemin d'exploitation agricole, devant

(45) Braine fait partie sous l'ancien régime du diocèse de Cambrai, décanat de Hal. L'archevêque de Cambrai était à cette époque Charles de SAINT-ALBIN, fils naturel de Philippe d'ORLEANS évêque de Cambrai, en 1723, et archevêque du 15.10.1726 à 1764, (cfr. H. LANCELIN : *Histoire du Diocèse de Cambrai*, Valenciennes, 1946, p. 242) duc de Cambrai, pair de France, prince du St Empire, comte de Cambresis.

(46) cfr note 44.

livrer passage au charroi, ce qui lui donnait les caractères morphologiques d'un chemin — ainsi que leur représentation en tant que chemin et non sentier (47) sur la carte Ferraris, permirent de donner une solution au second.

Il apparaît alors que l'ensemble de ces chemins ne forme qu'un réseau de communication issu de l'axe ou « route mariale » vers les différents hameaux de la commune. Leur étude s'inscrira donc dans ce contexte (48)...

1. *Rue du bois de Samme* (250 m)

1.a. *Rue de la Clairière*

1.b. *Sentier Minon*. (49)

Traits d'union entre l'ancien chemin de Hal à Wauthier-Braine (cfr infra n° 6) et la deuxième branche de l'axe, ils mettent en contact aux extrémités nord et sud de la commune avec cette voie de communication, la ferme Deschamps, importante seigneurie autrefois (50) et l'abbaye de Wauthier-Braine (51). Leur ancienneté est ainsi attestée.

(47) Les sentiers sont représentés sur la carte Ferraris par une suite de traits discontinus, à l'opposé des chemins où un double trait plein et continu est utilisé.

(48) Nous donnerons dans la suite pour chaque chemin un numéro, suivi d'une lettre parfois, il s'agit alors d'un chemin ne donnant pas accès directement à l'axe. Ils renvoient aux cartes. Nous donnerons également, comme pour l'étude de la relation parcellaire, leurs différentes appellations dans les A.P., le P.P. et l'A.C.V.

(49) P.P. : 1. chemin de la longue taille (Section B)

1.a. chemin de la carrière

1.b. sentier Minon

A.C.V. : idem (plans 5, 6, 7, 11)

(50) Il s'agissait d'un fief dépendant du seigneur de Braine, et comprenant une ferme avec tour, granges, étables, bois et prés, et divers cens. Elle avait un maire et des tenanciers jurés. (cf. H. MEURANT et J.L. VAN BELLE : *Braine-le-Château et son passé*, in *Folklore brabançon*, (1967) n° 175, pp. 247-248). Dès 1587 une « cense des Camps » est signalée (J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123).

(51) L'abbaye de Wauthier-Braine aurait été fondée au cours des premières décennies du XIII<sup>ème</sup> siècle et dispersée en novembre 1796, et vendue l'année suivante. Cette abbaye de moniales cisterciennes connut son âge d'or dès le XIII<sup>ème</sup> siècle. (cfr. T. PLOEGAERTS : *Les moniales cisterciennes dans l'ancien Roman-pays de Brabant*, IV partie, histoire de l'abbaye de Wauthier-Braine, Bruxelles, éd. « Verbe et lumière », 1926, pp. 11 à 22 et 77.

(52) P.P. : « chemin de l'Ermitage » (section C).

A.C.V. : idem (plan 7).

## 2. Rue du Chapitre (52)

Le hameau de l'Ermitage fut un site d'occupation très ancienne si l'on en juge par le morcellement parcellaire intense à cet endroit et par l'apparition du lieudit Ermitage dès 1583 (53). Il ne semble pas avoir donné accès à une ferme. Ni le Plan Parcellaire, ni l'Atlas des Communications Vicinales, ni Ferraris n'en mentionnent la présence. Toutefois, dès 1583, cet endroit était habité (54).

Il est à noter que ce chemin se prolongeait à l'époque de Ferraris par un sentier, l'actuelle rue de l'Ermitage, qui rejoignait le bois du Chapitre et de là Ittre.

## 3. Rue Auguste Latour (55)

Ce chemin, qui mène de la grand'place de Braine à Ittre, s'arrêtait autrefois à la chapelle Notre-Dame-au-Bois (56). Il semble être de création plus récente que les précédents. Modeste sentier, peut-être, à l'origine (57), il devint par la construction de la première chapelle Notre-Dame-au-Bois par le bailli MARCHAND « quelques années avant 1740 » (58) et par son agrandissement vers 1741, suite à ce qu'« étant devenue en vénération au

(53) Ce nom apparaît pour la première fois dans les A.P. en date du 29 juin 1583, dans un acte de rente transformé en obit de Guillaume DUMON et Catherine De le PORTE, son épouse, sous le ministère de Gilles CARLIER (curé de 1641 à 1677, cfr. C. STROOBANT : o.c., p. 107). A cette date déjà s'élevaient plusieurs « édifices » comme l'affirme l'acte « sa maison, édifices... gisant au jugement des dits eschevins au lieu dit de l'Ermitage » J. TARLIER et A. WAUTERS (o.c., p. 122) en font mention en 1587. cfr aussi Ferraris « Hermitage » VanderMaelen « l'Hermitage ».

(54) cfr note 53.

(55) P.P. : « Chemin de la procession » (Section D)  
A.C.V. : « chemin de notre dame au bois » (plan 7). Il est à noter que l'A.C.V. donne au sentier jouxtant le chemin de Notre-Dame-au-bois le nom de « sentier de la procession » cfr note 43.

(56) Ferraris signale l'existence d'un sentier dans le prolongement du chemin en direction d'Ittre.

(57) La présence d'un sentier quittant la grand'place semble possible, la route actuelle en effet ne coupant pas des parcelles. Le chemin aurait dans ce cas repris son tracé en l'amplifiant.

(58) Ce fait est attesté par un document conservé à la cure, dans les A.P. Copie non datée, non signée, sans doute de la fin du XVIIIème siècle en raison des critères de la critique interne, d'une requête des autorités communales de Braine-le-Château au conseil souverain de Mons à la suite d'un différend avec le curé concernant les revenus de la chapelle. L'apostille est datée du 7.12.1741. (cf H. MEURANT et J.L. VAN BELLE : o.c., p. 246).

peuple qui s'y est rendu de toute part en grande affluence » (59), ce chemin à fière allure dont Ferraris a tracé les contours.

L'absence sur son trajet d'une ferme antique (60), sa dénomination ancienne de « chemin de la procession » sont d'autres arguments à l'appui de cette affirmation.

## 4. Rue de Tubize + Rue du Bailli (61)

Issues, à la grand'place, de la route mariale elles la rejoignent à la chapelle Saint-Roch. Elles ne formaient autrefois qu'un seul chemin, celui « allant de Braine à Thubize » signalé déjà dès le 9 décembre 1535 (62).

Elles englobaient sur leur passage deux imposantes fermes, à savoir la ferme Duchesne, détruite en 1940-1945 (63) et surtout la ferme Binchefort, l'actuelle « ferme rose » (64).

Elles donnent naissance aux chemins suivants :

4.a. Rue Notre-Dame-au-Bois (65) où la présence de la ferme « du petit beau bois », citée en 1587 (66) authentifie son ancienneté.

(59) cfr note 58 même document.

(60) C'est pourquoi la présence de la ferme « du petit beau bois » le long de l'actuelle rue Notre-Dame-au-Bois (cfr infra n° 4a) nous autorise à penser que ce chemin serait la première voie d'accès à la chapelle. Chaque année, en effet, le dimanche qui suit le 2 juillet, fête de la visitation de la vierge, anniversaire sans doute de la dédicace de la chapelle car on y retrouve l'une des « ducaees » de l'année, une procession solennelle se rend à la chapelle en empruntant pour l'aller la rue Auguste Latour, et pour le retour la rue Notre-Dame-au-Bois.

(61) P.P. : « grand route de Tubize à Mont Saint Jean + chemin de Tubize » (Section D et E)

A.C.V. : « rue de Clabeeq à Braine-le-Château + chemin de Tubize + chemin des Pochets à Niderhan » (plans 3 & 4).

(62) cfr note 36. Ce chemin n'empruntait pas la totalité de la rue du bailli, car il bifurquait à gauche, à 600 mètres environ de la ferme Rose, vers le bois Séroux, pour le traverser et atteindre « les Meurices » et de là Clabeeq et Tubize (ce sentier ne porte de nos jours aucun nom).

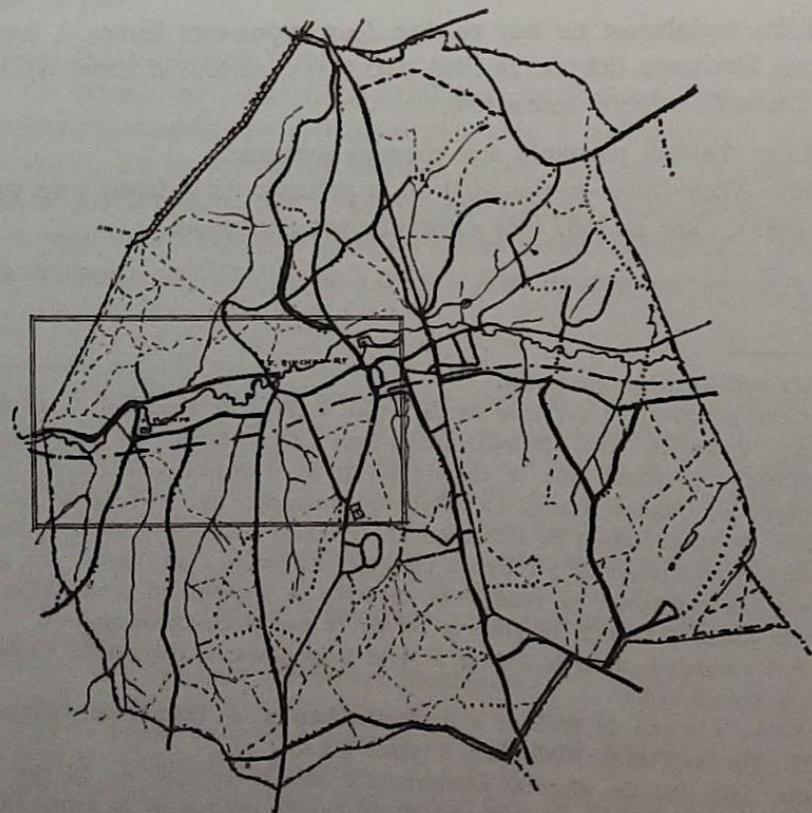
(63) cfr H. MEURANT et J.L. VAN BELLE : o.c., p. 248. J. TARLIER et A. WAUTERS signalent qu'elle travaillait 67 hectares en 1869 (o.c., p. 126).

(64) cfr note 36. J. TARLIER et A. WAUTERS ne la citent qu'en 1587 (o.c., p. 123).

(65) P.P. : « avenue de la ferme du petit beau bois (section D)

A.C.V. : idem (plans 4 et 7).

(66) J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 124. La « cense de Beaubois » apparaît pour la première fois dans les A.P. le 12 novembre 1660, dans un acte de rente « aux terres de la cense de beaubois ».



Extrait carte Ferraris — 1780

4.b. *Rue Idès Van Schepdael* (67) donnant accès à Ittre, et de là à Haut-Ittre. L'absence, sur son parcours, d'une ferme antique et de chapelles anciennes témoignerait en faveur d'une ancienneté toutefois relative.

4.a.b. Celle-là donne elle-même son origine à la *rue aux Racines* (68) prolongée par la *rue Nicolas Baudine* (69) où l'on note la présence de deux vieilles fermes, la « ferme de la blanche maison » (70) et la « ferme de la Potterée » (71) mentionnées toutes deux dès 1587. Elle aussi possède une ramification, l'actuelle *rue du bois d'Apechau* (72) donnant accès au hameau du Sart à Ittre où l'on relève la présence d'une ferme imposante, autrefois seigneurie avec « haute, moyenne et basse justice » (73).

La rue Nicolas Baudine conduit à Oisquercq (74) en passant à proximité de la Ferme del Motte, érigée aux limites mêmes de Braine-le-Château sur le territoire d'Ittre (75). Cette rue traverse le hameau de

(67) P.P. : *rue Nostrée* » (section D)

A.C.V. : idem (plans 4 et 8). Il semblerait que ce chemin était déjà signalé sous la dénomination de « *chemin allant dudit Braine au bois et à Ittre* » dans le cartulaire des dîmes de 1686 (cfr note 41).

(68) P.P. : « *chemin de Oisquercq (ou Oisquerque)* » (Section D)

A.C.V. : « *chemin de Oisquercq* » (plans 3,4,8).

(69) idem.

(70) J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123. La première mention dans les A.P. date du 13 septembre 1678, dans le testament de François de BOMME, bailli de Braine-le-Château et Haut-Ittre, signé F. de Bomme, N. PARMENTIER et A. (Albert) de KETELBUTTES.

(71) J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123. Les A.P. en donnent une première mention le 13 septembre 1678 (cfr note 70). A ce sujet, voir cfr aussi : J. TARLIER et A. WAUTERS (en 1654) o.c., p. 123. *Pottrée* ».

(72) P.P. : « *chemin du bois d'apchaux* » (section D)

A.C.V. : idem (plans 8,9)

A l'orée du bois se cache sous la charmille une petite chapelle, dédiée à St Joseph, érigée durant la première guerre mondiale.

(73) cfr. G. PELGRIMS : *Histoire de la commune d'Ittre*, s.l. 1952, p. 88.

(74) Un chemin « *allant de braine-le-château à Oiskerke* » est signalé dans un document (copie, non datée et non signée, due probablement à A. ANGELO, receveur de la fabrique d'église en 1830) intitulé : « *biens et revenus du bénéfice de notre dame à braine-le-château* » (datant après le 3.4.1789).

cfr aussi : J. TARLIER et A. WAUTERS (en 1654) o.c., p. 123.

(75) J. TARLIER et A. WAUTERS signalent l'existence de la ferme del Motte en 1654 (o.c., p. 124). La mention dans les A.P. des « *héritages de la cense de la motte* » apparaît dans un « *Recueil des titres que le Sr. Arnould WINCQ, ancien pasteur de Braine-le-Château, a remis en main*

Niderand, d'occupation très ancienne (76).

5. *Rue des Comtes de Robiano + Rue Sainte-Croix + Vieux chemin de Hal* (77).

5.a. *Rue de la Vallée* (78)

5.b. *Rue Saint-Roch (sur 250 m)* (79)

Quittant l'axe, à hauteur de la rue Saint-Roch, la rue des Comtes de Robiano le rejoint à son extrémité nord par le sentier Sainte-Croix et le vieux chemin de Hal. La chapelle Sainte-Croix, bâtie dès les premières

---

de Nicolas LIEFFRINX greffier dudit Braine et Haut-Ittre comme sensu « (non daté, non signé) le 1<sup>e</sup> jour de mars de l'an 1446 ». L'absence de données précises relatives à l'auteur de cet acte, au lieu d'émission, etc... ne nous permet pas de le dater avec précision. Toutefois il y a tout lieu de croire qu'il fut émis à Braine-le-Château, donc dans le comté du Hainaut, et que par conséquent, le style de Pâques fut utilisé (cfr M.A. ARNOULD, M. BRUWIER, J. DHONDT, F. ROUSSEAU, F. VERCAUTEREN : *Les travaux d'histoire locale*, Pro Civitate, col. Hist. série in 8° n° 1, 1962, pp. 29-30). Il s'agirait donc de l'année 1447 n.st. Quant à l'autre acte datant d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 1576 — date où le style du premier janvier fut adopté par nos principautés — (le 9 déc. 1535 — cfr. note 36) il semblerait qu'il faille conserver cette date.

(76) Le hameau de Nederhain est déjà signalé en 1502 (cfr J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123). Les A.P. mentionnent dès 1679-1681, dans un livre de comptes de la chapelle Ste Croix, présenté par le mambour de la chapelle, Jean BIZE, le 14 février 1698, l'existence d'une « *rue de Nederhain* ». De plus, ces mêmes A.P. signalent dans un « *billet de dénoncement* » d'une rente, signé Jean BIZE et daté du 27.7.1727, outre la rue de Nederhain, la « *cense de Nederhain* ». Nous ne pouvons, dans l'état actuel de nos recherches, localiser avec précision l'une et l'autre. S'agit-il d'une part de la rue Nicolas Baudine, partie du chemin allant de Braine à Oisquercq, d'autre part de l'actuelle ferme « *del campine* » mentionnée dans l'A.C.V. et dans le P.P. — la carte Ferraris signalant à cet endroit la présence de bâtiments — ?

(77) P.P. : « *Chemin de la chapelle Ste Croix + chemin de la montagne Ste Croix* » (Section E)

A.C.V. : « *Chemin de la chapelle Ste Croix + sentier de la chapelle Ste Croix + chemin de la montagne Ste Croix* » (plans 2 et 4).

(78) P.P. : « *avenue de la vallée* » (section E)

A.C.V. : « *avenue del vallée* » (plans 4).

(79) cfr note 29. Il est à noter que, à l'embranchement de la rue Mathias, et ce jusqu'à la « *ferme DESMET* », la rue St Roch porte la dénomination, dans l'A.C.V. : de « *rue la montagne ste croix* », et dans le P.P. de « *vieux chemin de Hal* ».

décennies du XVI<sup>ème</sup> siècle (80), ainsi que la ferme Desmet, anciennement Dujardin (81), toutes deux sur son parcours, fournissent les preuves de son passé.

On pourrait penser que cette voie formait l'axe primitif et non celui qui a été défini, car ils atteignent le même but. Toutefois, la pente très accentuée à cet endroit, la présence de nombreuses sources arrosant son parcours, encore visibles de nos jours, sa dénomination ancienne de « chemin de la chapelle Sainte-Croix », son tracé rectiligne en raccourci, forment un ensemble d'arguments probants d'autant que l'axe ci-dessus défini (82) contourne ce plateau par le sud-ouest, en un endroit où la pente s'affaiblit et offre un accès plus aisé au charroi.

Reliant l'axe à l'ancien chemin d'Hal à Wauthier-Braine, la *rue de la Vallée* coupe à angle droit la rue des Comtes de Robiano et la termine. La cense del Vallée (83) citée en 1753 (84) — maison de la vallée en 1587 (85) — semble donner à ce chemin, absent de la carte Ferraris, une relative ancienneté.

Quant à la rue Saint-Roch, elle épouse sur sa majeure partie le tracé de la route mariale (86), pour bifurquer à droite vers la « ferme Dujardin » à sa jonction avec la rue Mathias.

(80) Agrandie en 1616, elle fut consacrée le 19 avril 1617 par l'archevêque de Cambrai, François Van der Burch. Chaque année une procession s'y rend le dimanche suivant le 14 septembre, fête de l'exaltation de la sainte croix. FR. VAN DER BURCH, (1567-1644), Archevêque depuis 1616 (8/8) cfr H. LANCELIN : o.c., pp. 202-205.

cfr H. MEURANT et J.L. VAN BELLE : o.c., p. 244).

(81) P.P. et A.C.V. donnent tous deux cette mention. J. TARLIER et A. WAUTERS (o.c., p. 125) Ferme Dujardin ou ferme Leclercq ou encore « Ste Croix ». Ferraris indique la présence de bâtiments imposants, sans doute une ferme, sans toutefois relater son nom. Les A.P. restent muettes à ce sujet.

(82) cfr ch. II.

(83) J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123.

(84) idem. P.P. signale sa présence sans faire mention de son appellation ; A.C.V. note « ferme del vallée » ; Ferraris relève des bâtiments anonymes. Une note dorsale, s.d., due au curé J. BERNIER, signale « la rue qui conduit à la cense de la Vallée ».

(85) J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123.

(86) cfr. ch. II.

6. *Rue de Hal* (700 m) + *Rue de la Vallée* (200 m) + *Vieux chemin de ... Hal* + *Rue de Nivelles* (200 m) + *Rue Minon* (87).

6.a. *Rue Landuyt* (88).

L'ancien chemin de Hal à Wauthier-Braine, originaire du carrefour formé par la rue Mathias (route mariale), le vieux chemin de Hal (chemin n° 5) et par lui-même (89) se confond sur 500 mètres environ avec l'actuelle rue de Hal pour emprunter ensuite la rue de la Vallée (sur 200 m), le vieux chemin de Hal aujourd'hui partiellement disparu (90) et atteindre les Quatre-Bras (91). De là, par la rue de Nivelles (200 m) et la rue Minon, il se dirigeait vers Wauthier-Braine.

Quand on connaît l'importance de l'abbaye de Wauthier-Braine (92) et celle de la seigneurie Deschamps, dont la haute tour dresse ses pignons sur les bords mêmes de ce chemin (93), on comprend qu'il fût qualifié en 1767 (94) de « grand chemin qui conduit à Wauty-braine ».

(87) rue de Hal : cfr. note 18.

rue de la Vallée : cfr. note 78.

vieux chemin de Hal : P.P. : « chemin de Hal au Pont » (section E)

A.C.V. : « chemin de Hal » (plan 4)

rue de Nivelles cfr. note 21.

rue Minon : P.P. : « chemin de braine-le-château à Wauthier-Braine » (section B)

A.C.V. : « chemin de Wauthier-Braine » (plan 4-5)

(88) P.P. : « chemin de la bruyère Landrydt » (section A)

A.C.V. : « chemin de Landuydh » (plans 4 et 5).

(89) cette portion de chemin, 200 mètres environ, est aujourd'hui disparue. La construction de la rue de Hal vers les années 1840 (cfr ch. I) a rectifié son tracé.

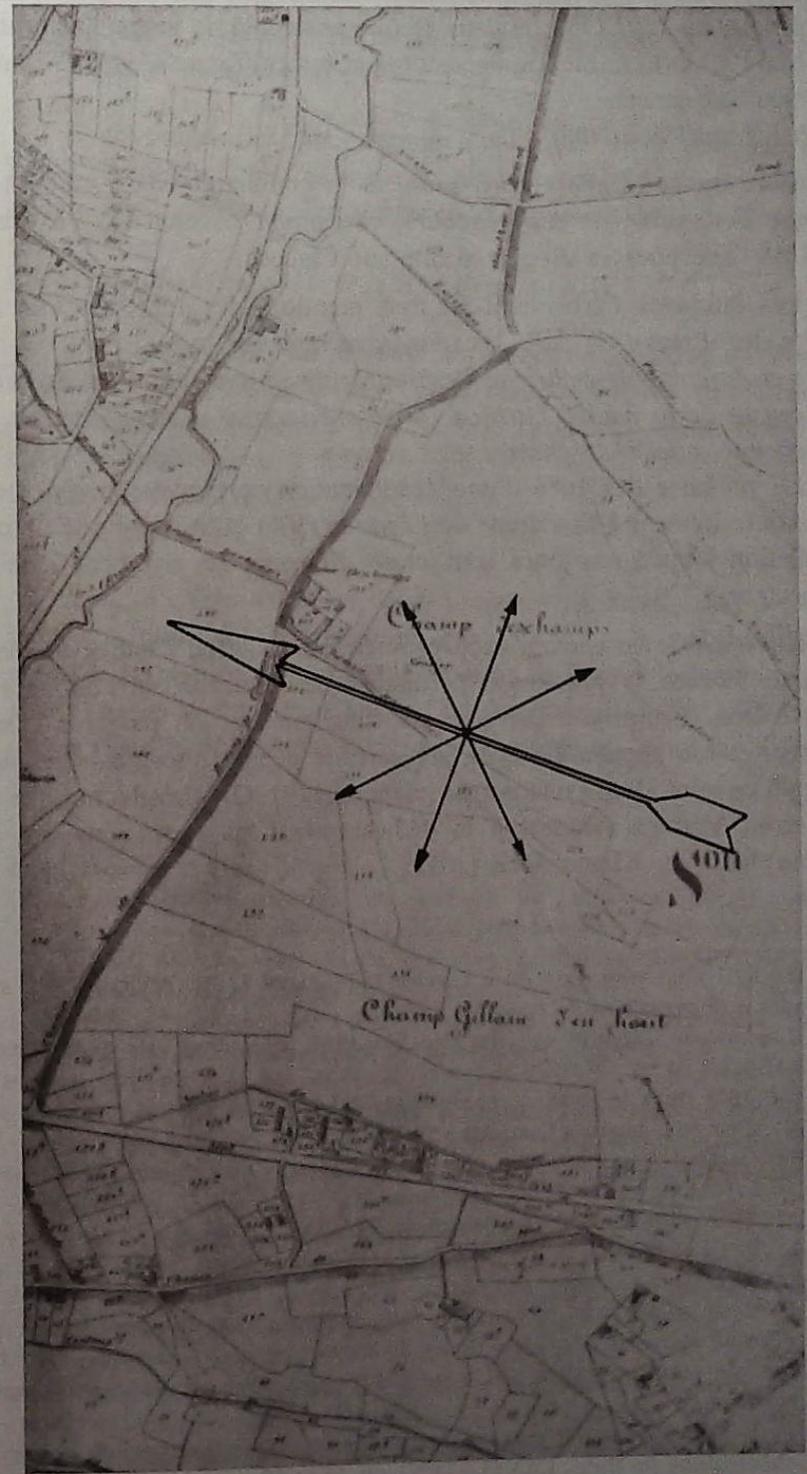
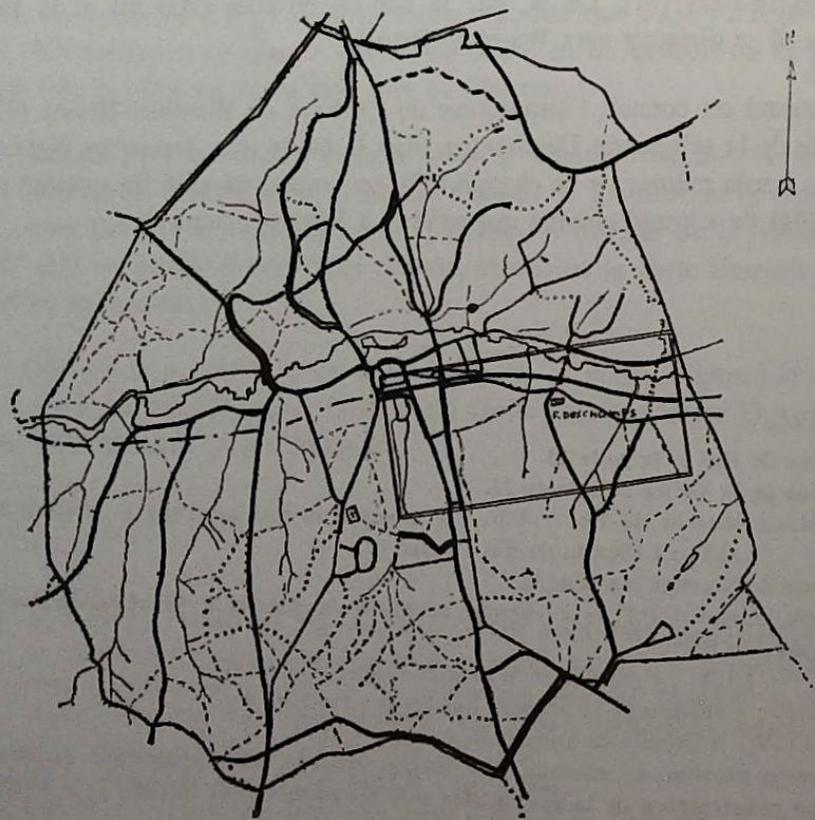
(90) La carte militaire au 10.000<sup>ème</sup> le laisse encore parfaitement entrevoir.

(91) cfr. note 20 et note 21.

(92) cfr. note 51.

(93) cfr. note 50.

(94) Il s'agit de la copie due au curé Joseph BERNIER, d'un acte relatif à une transaction entre le prince de la Tour et Tassis (Alexandre Ferdinand (1704-1773) cfr. C. STROOBANT : o.c., pp 90-94) et les autorités communales, concernant les bruyères et bois communaux. Il est daté du 1<sup>er</sup> août 1767. Il aurait été signé par J. DE FRAYE ; BERTRAND ; J. LE CLERCQ ; J.B. WEZEL ; N.F. BERTOUX ; R.J. LAVIANNE ; B. PIERRART ; L.A. WILPUTTE ; A. PEPIN ; P.J. MEURIT ; H.J. FONSSSE.



Extrait du Plan Popp, env. 1862

Ce chemin donne naissance à la *rue Landuyt*, citée dans les Archives Paroissiales en 1697 (95), où deux fermes anciennes, la ferme Landuyt, ou Del Mai (96) et la ferme Tamigneau (actuellement ferme Lisart) (97) attestent son ancienneté.

#### 7. Rue Saint-Véron (98)

Formant la frontière nord-ouest de la commune avec Lembeek sur presque l'ensemble de son parcours, elle prend naissance à l'extrémité nord de l'axe pour se diriger ensuite sur Clabœcq.

Les Archives Paroissiales en font mention, dès 1686, dans le cartulaire des dîmes (99) dans les termes suivants :

« et du coing de celluy de Besbroucq par un chemin allant droit a la cense de la haulte Lurbecq traversant la cour d'y celle cense... le chemin, appellé le chemin saint veron ».

La présence dès 1686 d'une dénomination particulière pour ce chemin, contrairement à l'habitude de l'époque (100) et la continuité de cette appellation jusqu'à nos jours, sont ici des éléments très significatifs de son importance.

L'origine de ce chemin est très ancienne en effet. Chaque année, le lundi de Pâques, la procession paroissiale de Lembeek, en l'honneur de Saint Véron, l'emprunte sur toute la longueur de son parcours. De là viennent et son appellation et la présence de deux petites chapelles dédiées à ce saint, dont l'une porte la date de 1791. Or il semblerait que « le tour saint Véron » remonte à la dédicace de l'église de Lembeek, soit au tout début du XI<sup>ème</sup> siècle (101).

(95) Il s'agit d'un acte daté du 8 février 1697, signé J. DE BOSQUETTE, « tenant à la rue allant à Landuyt ».

(96) Une maison landuyt est signalée dès 1587, une cense dès 1654. (cfr. J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 122). Les A.P. la mentionnent en 1679-1681 dans le livre de comptes de la chapelle Sainte Croix (cfr. note 76). Ferraris donne « Landotte » ; Van der Maelen, « Land Uyt ».

(97) P.P. section A. — A.C.V. : plan 1. — Ferraris n'en donne aucune appellation tout en signalant son existence.

(98) P.P. : « chemin de la Blasmarek de st. Véron » (section E)

A.C.V. : « chemin de la Blasmarek de st. Véron » (plans 2 et 3)

(99) cfr. note 41.

(100) La lecture des A.P. nous a montré qu'aucun chemin n'avait reçu une dénomination particulière. Nous trouvons ici une exception que l'auteur du cartulaire s'est d'ailleurs plu à remarquer en ajoutant « appellé saint veron ».

(101) F. HACHEZ : *La légende pieuse de Lembeek*, in *Annales du cercle archéologique de Mons*, t.LXXXI, (1902) pp. 21 et 30.

L'usage des processions devenant général dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, et s'épanouissant sous la période bourguignonne et au XVI<sup>ème</sup> siècle, on peut le situer dans le temps (102).

Il nous faut dire, pour terminer, quelques mots sur deux chemins ; l'un n'empruntant que très partiellement le territoire de la commune, l'autre n'étant pas inscrit actuellement au code officiel des rues de Braine-le-Château (103).

#### 8. Rue de Boekendael + Rue aux Esprits (104)

Issu du bois de Hal, il longe les terres de la ferme de Boekendael, citée dès 1587, pour se diriger par la rue aux Esprits vers Oedeghien et Wauthier-Braine (105). La présence de cette très vieille ferme suffit à dater son ancienneté.

#### 9. Rue du Bilot (106)

##### 9.a. Rue d'Hurbize (107)

Traît d'union entre les deux branches de l'axe (108) — dont elle emprunte l'une des ramifications, sur 150 m — la rue du Bilot donne accès à Haut-Ittre et, par la « rue de la longue semaine » (109), à Ittre. La rue menant à la ferme Coquiamont, citée dès 1535 (110) ainsi que la rue d'Hurbize, dont l'origine remonterait au début du XV<sup>ème</sup> siècle

(102) idem, p. 27 et sq.

(103) Les rues, les chemins, les sentiers, les impasses, etc sont classés dans un « code des rues » où ils figurent au nombre de 95. La rue du Bilot, alors qu'elle circule sur plus de 700 m. sur le territoire de la commune n'y figure point.

(104) Rue de Boekendael : P.P. : « chemin de Hal à Oedeghien » (Section A) A.C.V. : « chemin longeant les 40 bonniers » (plan 1)

Rue aux Esprits : idem.

(105) J. TARLIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123 « cense de Bouequenddal ». Un chemin, issu de l'ancien chemin de Hal à Wauthier-Braine (cfr n° 5) conduisait à cette ferme. Il est partiellement représenté sur la carte Ferraris.

(106) P.P. : « chemin de Ittre à Billot » (Section C)

A.C.V. : « chemin du Billot à Ittre » (plan 11).

(107) P.P. : « chemin d'HURBIZE + chemin de TUBIZE (sections C et D)

A.C.V. : « chemin d'Hurbize » (plan 10)

(108) cfr. ch. II.

(109) cette rue n'est plus sur le territoire de Braine-le-Château, mais sur Ittre.

(110) dans l'acte daté du 9 décembre 1535 (cfr. note 36) « chemin menant à la cense Cocquermont » ou encore « Cocquermont » (sur le territoire d'Haut-Ittre).

(111) y prennent naissance (112).

De plus, ces chemins conduisent au lieudit Bilot (113) d'occupation très ancienne (114).

Tels furent les principaux chemins de campagne, sous l'ancien régime.

### CONCLUSION

Au terme de cette étude, il apparaît que le territoire de Braine-le-Château ne fut traversé, sous l'ancien régime, que par un seul axe routier dont le facteur religieux fut important dans son développement. L'absence d'autres grandes voies de communications terrestres ou fluviales explique la continuité du caractère agricole de la commune que la présence de vieilles fermes imposantes, plantées aux quatre coins du village, confirme.

(111) Une « curia de Hurtebyse » est déjà mentionnée en 1428 (cfr. J. TARDIER et A. WAUTERS : o.c., p. 123). En 1654 une « ferme Hurtebize » dont les dépendances étaient à cette époque morcelées, est aussi citée (cfr. o.c., p. 123). Dans les A.P. il apparaît, dans un acte daté du 1er décembre 1632 (acte de rente, sur parchemin, au profit de l'église de Braine, obit de Jean CAUWET et de Catherine JANIN, son épouse, signé B. le MERCHIER) « au chemin qui mayne de Hurbize au Billot ». Le cartulaire des dîmes de 1686 le cite aussi sous la forme de « chemin d'Hurbize du long des terres de Rosémont » (Il s'agit de la ferme appelée de nos jours encore « ferme Rosémont » érigée sur le territoire d'Ilire (cfr. carte militaire).

(112) Ce chemin d'Hurbize se poursuit, après la rue Auguste Latour, par un sentier à travers bois vers Oisquereq, et de là (le bois d'Apechau) vers Clabecq et Tubize. Le P.P. l'appelle « le chemin de Tubize » et "A.C.V. « le chemin d'Hurbize ». Le cartulaire des dîmes de 1686 parle d'un « chemin allant d'illecq (Bilo) a Tubise ». De nos jours, ce sentier ne figure plus dans le code des rues.

(113) Ce lieudit apparaît en 1632 (Billot) (cfr. note 111) J. TARDIER et A. WAUTERS : « au Billo » en 1753 (o.c., p. 122) ; Ferraris : « Billo » ; Vander Maelen : « Bilot ».

(114) S'il faut en croire certains auteurs (cfr. R. BORREMANS : *De streek van Halle, van de voorgeschiedenis tot de vroege middeleeuwen*, in *verhandelingen koninklijke geschied- en oudheidkundige kring, Halle*, n.r. n° 4, 1964, pp. 38 et 48) une route romaine, venant de Kester, serait passée au Bilot pour se diriger vers la chaussée Bavaï Cologne (Liberchies) en passant par Nivelles et Buzet. Nous n'avons rien trouvé qui confirme cette hypothèse (H. MEURANT et J.L. VAN BELLE : o.c., p. 204).

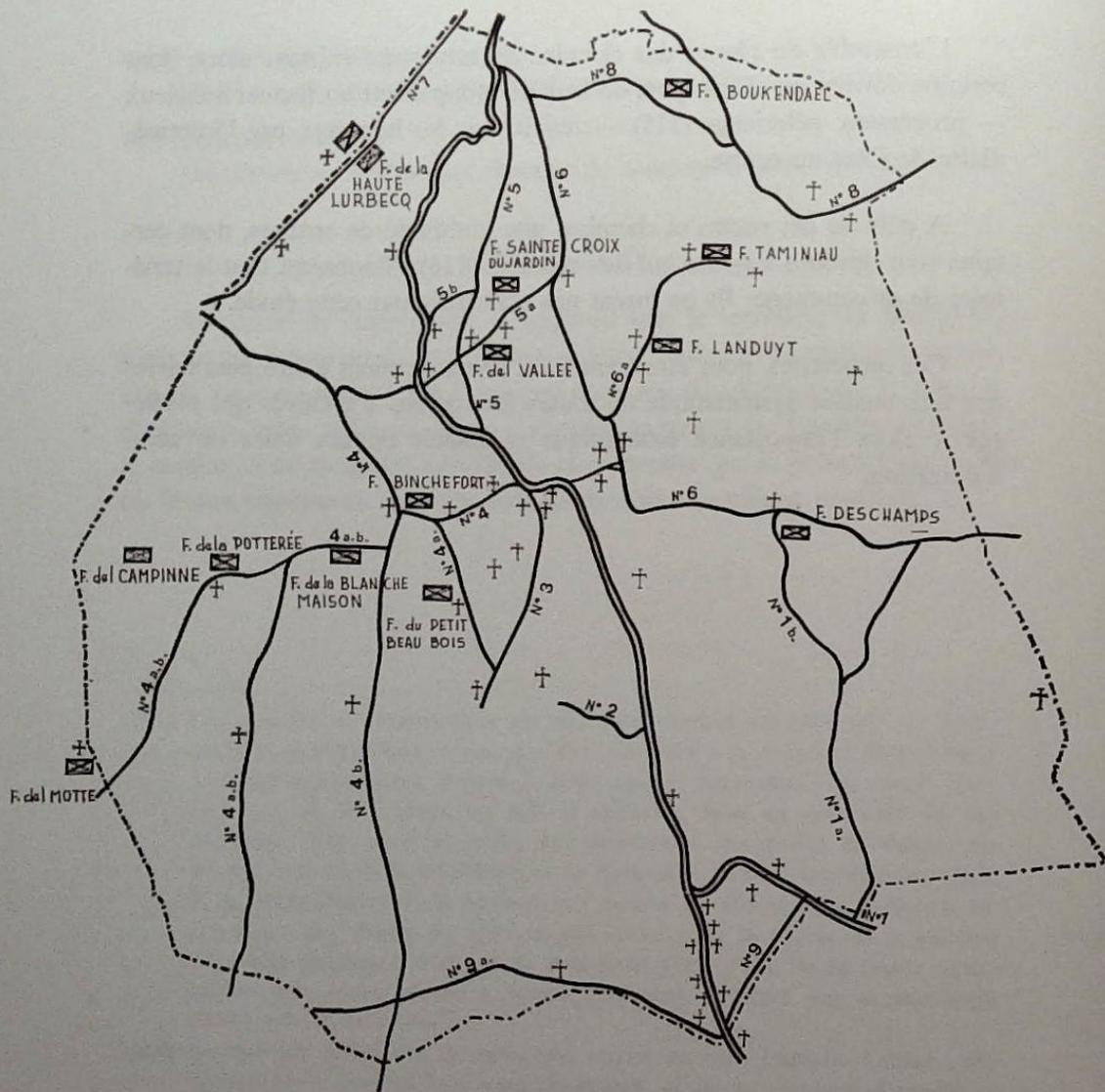
L'ensemble du réseau des chemins de campagne existant alors, dont certains doivent aussi une part de leur développement au facteur religieux — procession, pèlerinage (115) — reliait tous les hameaux par l'intermédiaire de l'axe au centre.

A côté de ces routes et chemins, une multitude de sentiers, dont certains sont devenus aujourd'hui des chemins (116) sillonnaient tout le territoire de la commune. Ils ne furent pas concernés par cette étude.

Ces recherches, pour être complètes, demanderaient à être poursuivies par une analyse systématique de toutes les sources d'archives qui révéleraient alors l'importance économique et sociale de ces voies de communication.

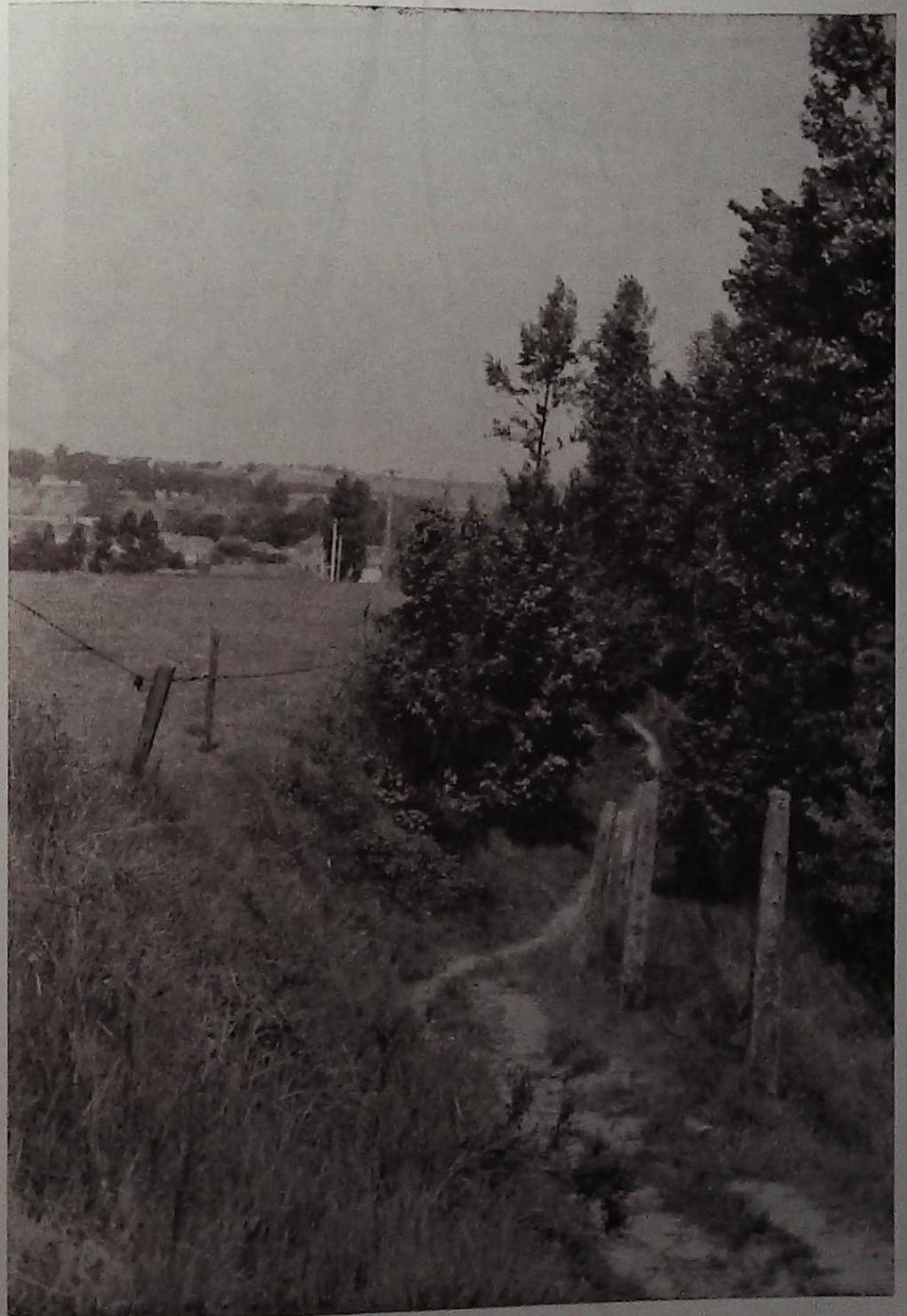
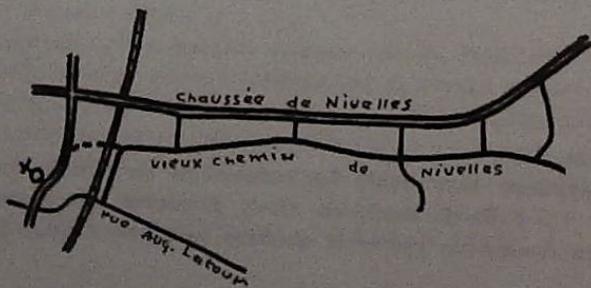
(115) cfr. n° 3, 4a, 5, 5b, 7.

(116) Ce qui explique sans doute les conclusions de l'étude du parcellaire (cfr. ch. I). Celle-ci avait, en effet, démontré l'ancienneté de l'ensemble du réseau des routes et chemins en vigueur entre 1860 et 1870.

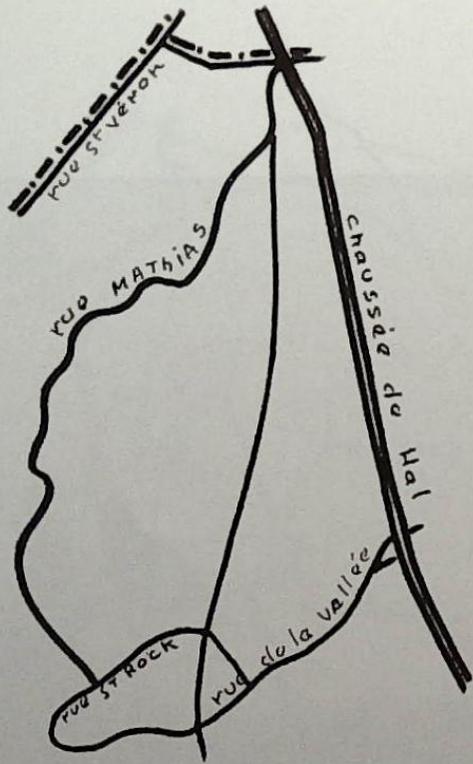


Projections des anciens chemins

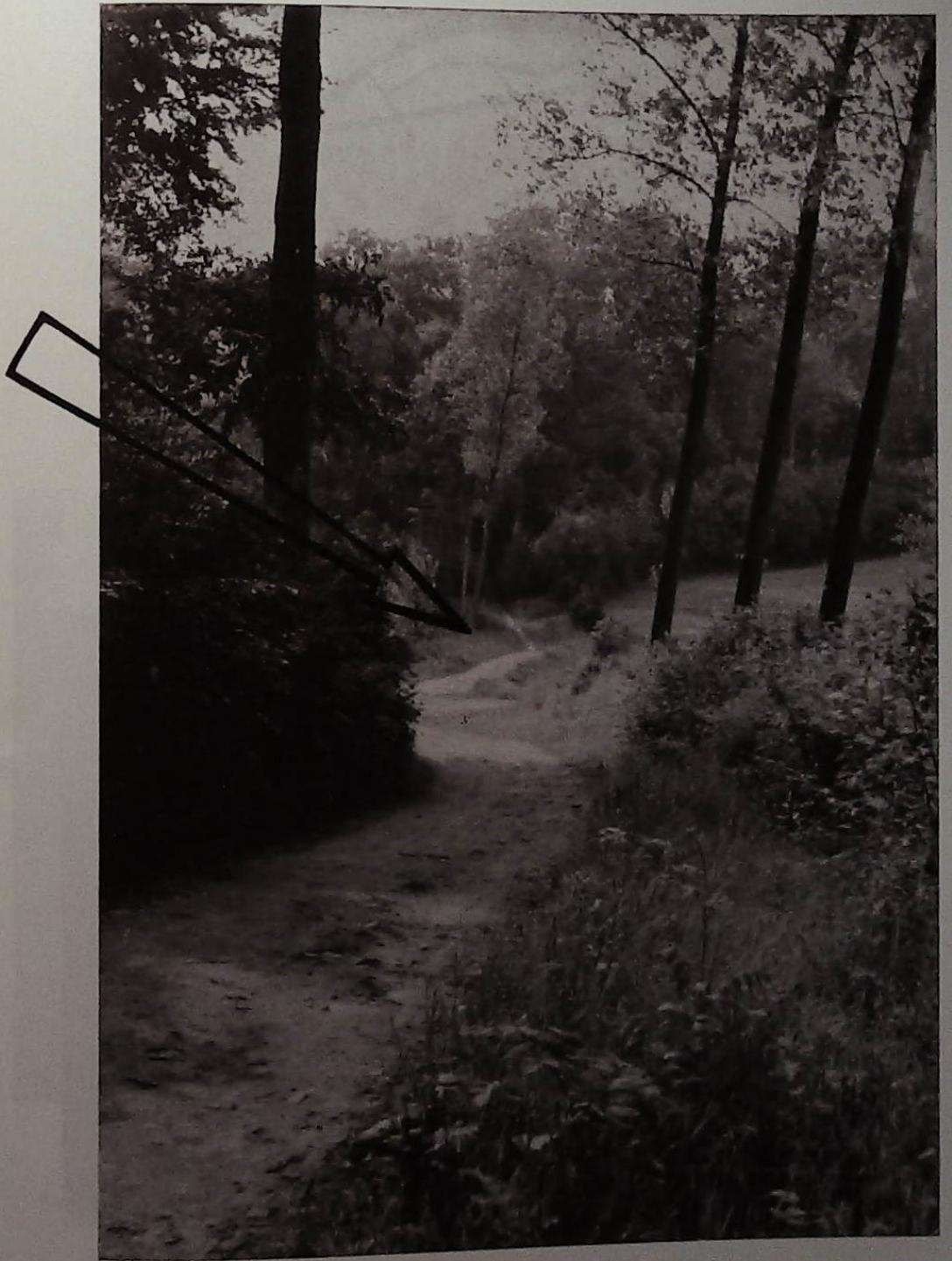
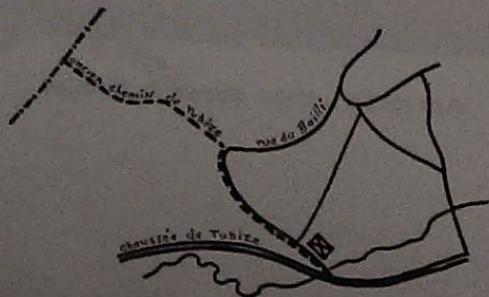
Légende : l'axe routier est indiqué par un double trait ; les chemins de campagne sont représentés par un trait simple, ils sont accompagnés d'un chiffre qui reporte au texte ; les + représentent des chapelles.



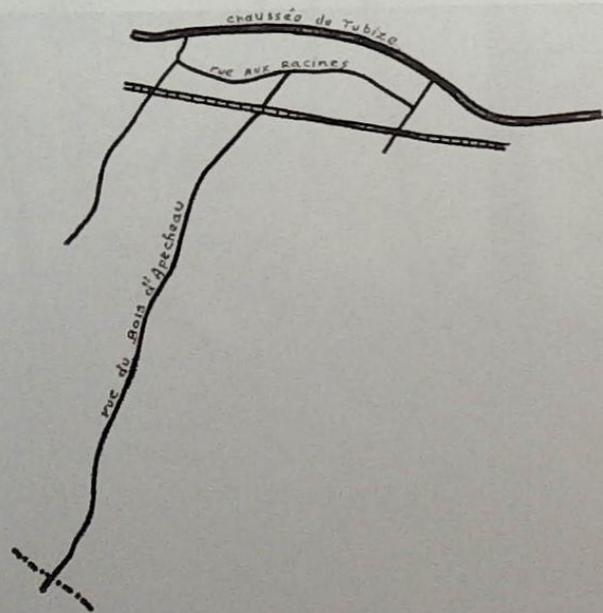
Axe routier : Vieux chemin de Nivelles



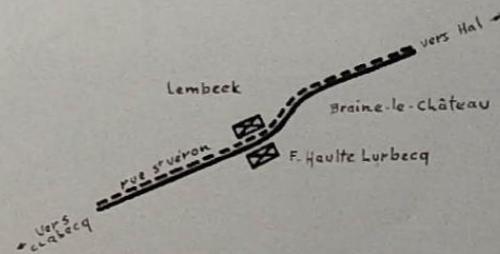
Axe routier : Rue Mathias



Rue du Bailli — N° 4



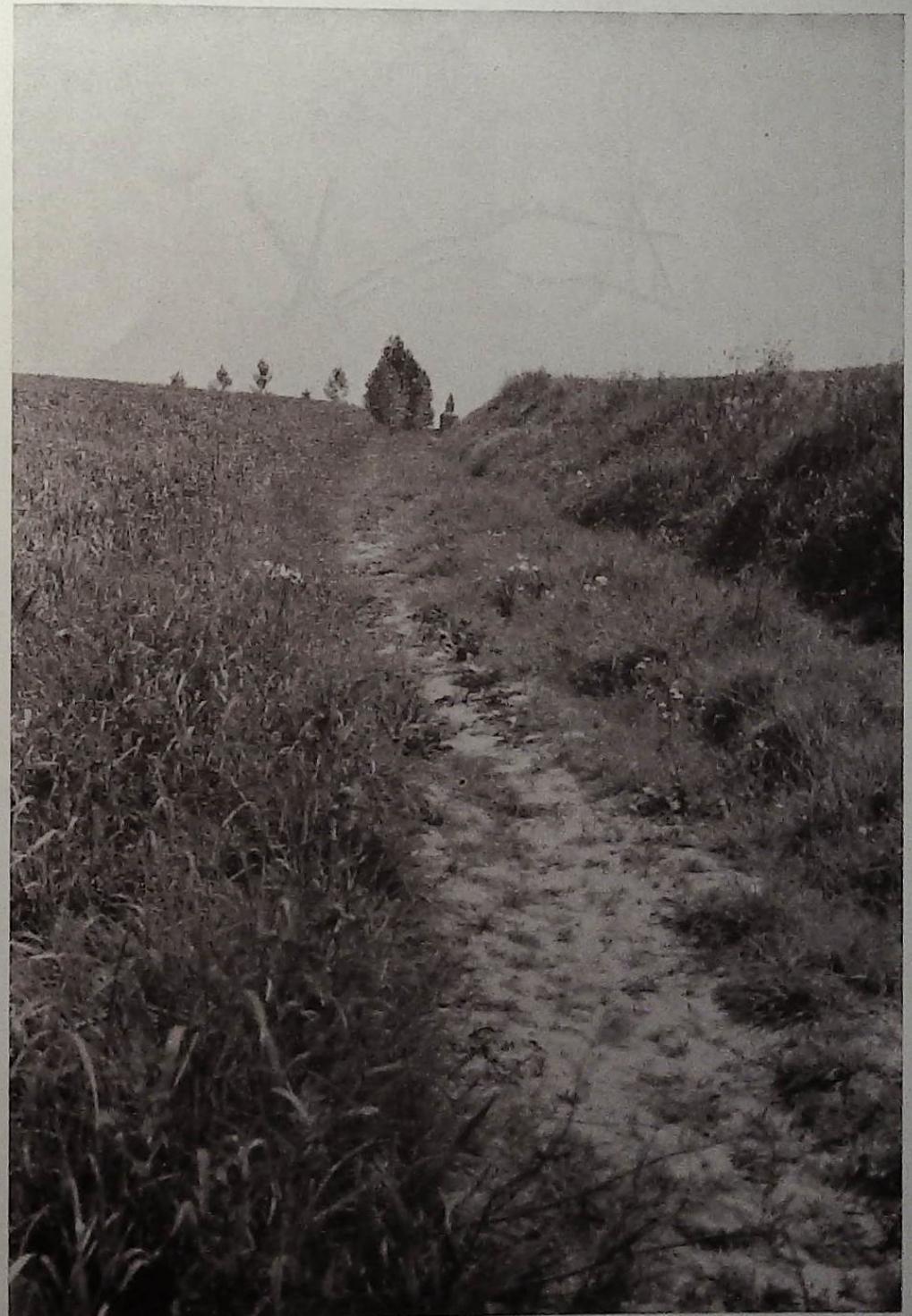
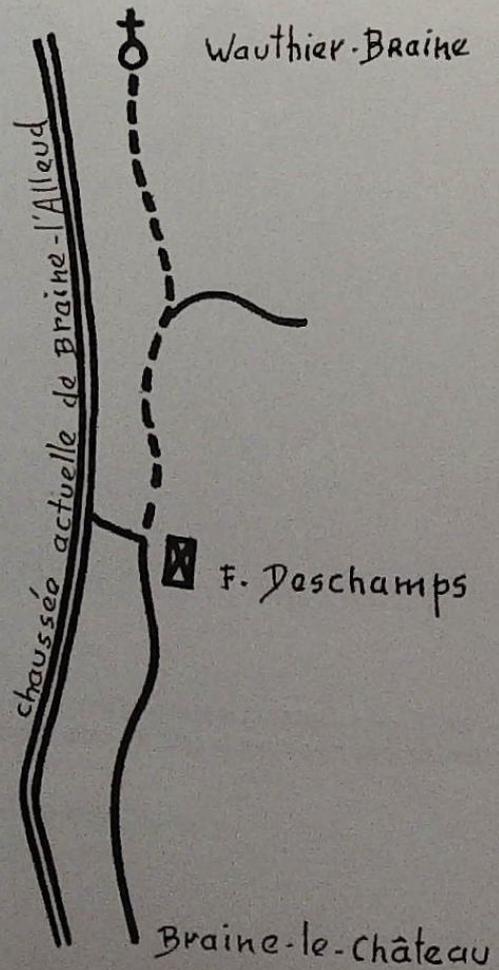
Rue du Bois d'Apechau — N° 4 a.b.



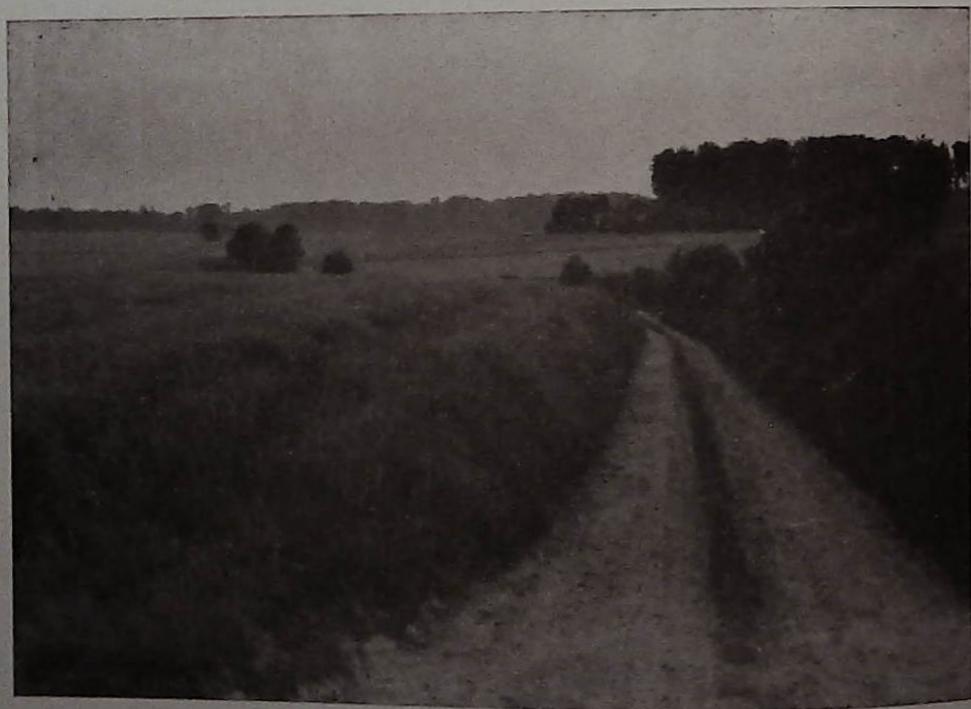
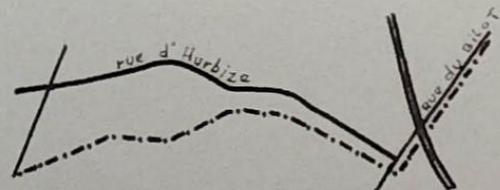
Rue St. Véron — N° 7 — «... par un chemin allant droit à la cense de la Haute Lurbecq traversant la cour d'y celle cense ».



Rue Minon, avant la ferme Deschamps — N° 6



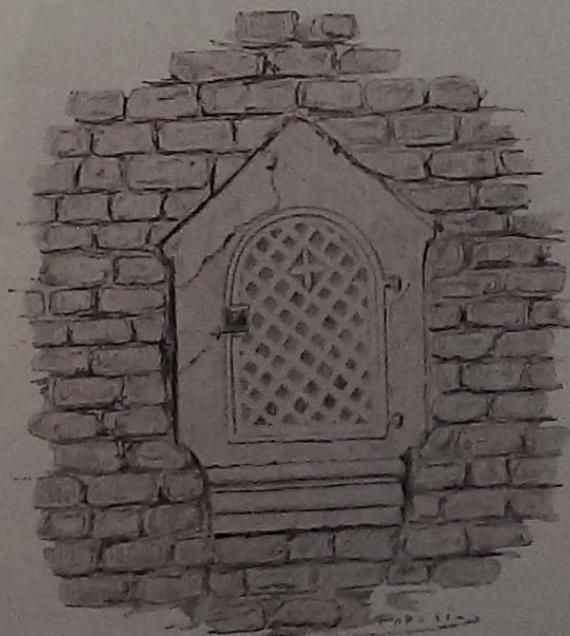
Rue Minon, après la ferme Deschamps — N° 6



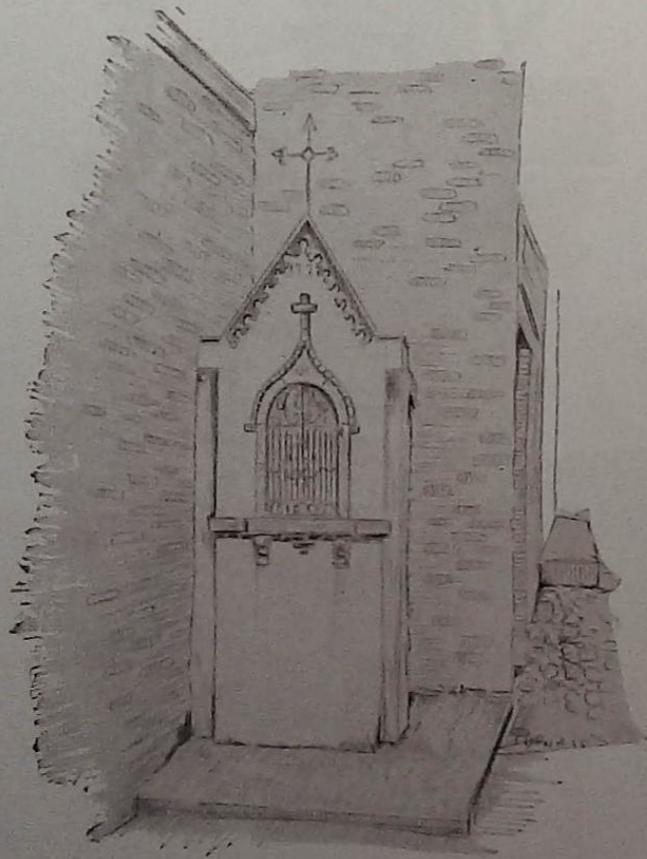
Rue d'Hurbize — N° 9a



Chapelle St.-Roch  
Derrière les monts, sur l'axe routier



Chapelle de la Vierge  
vers 1875 les Pont-Adri



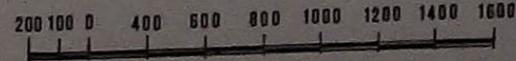
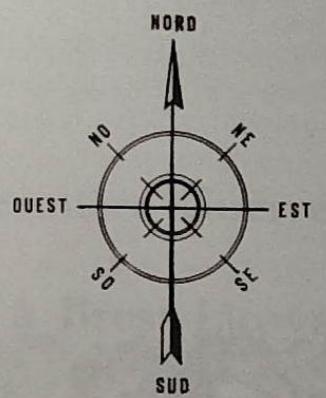
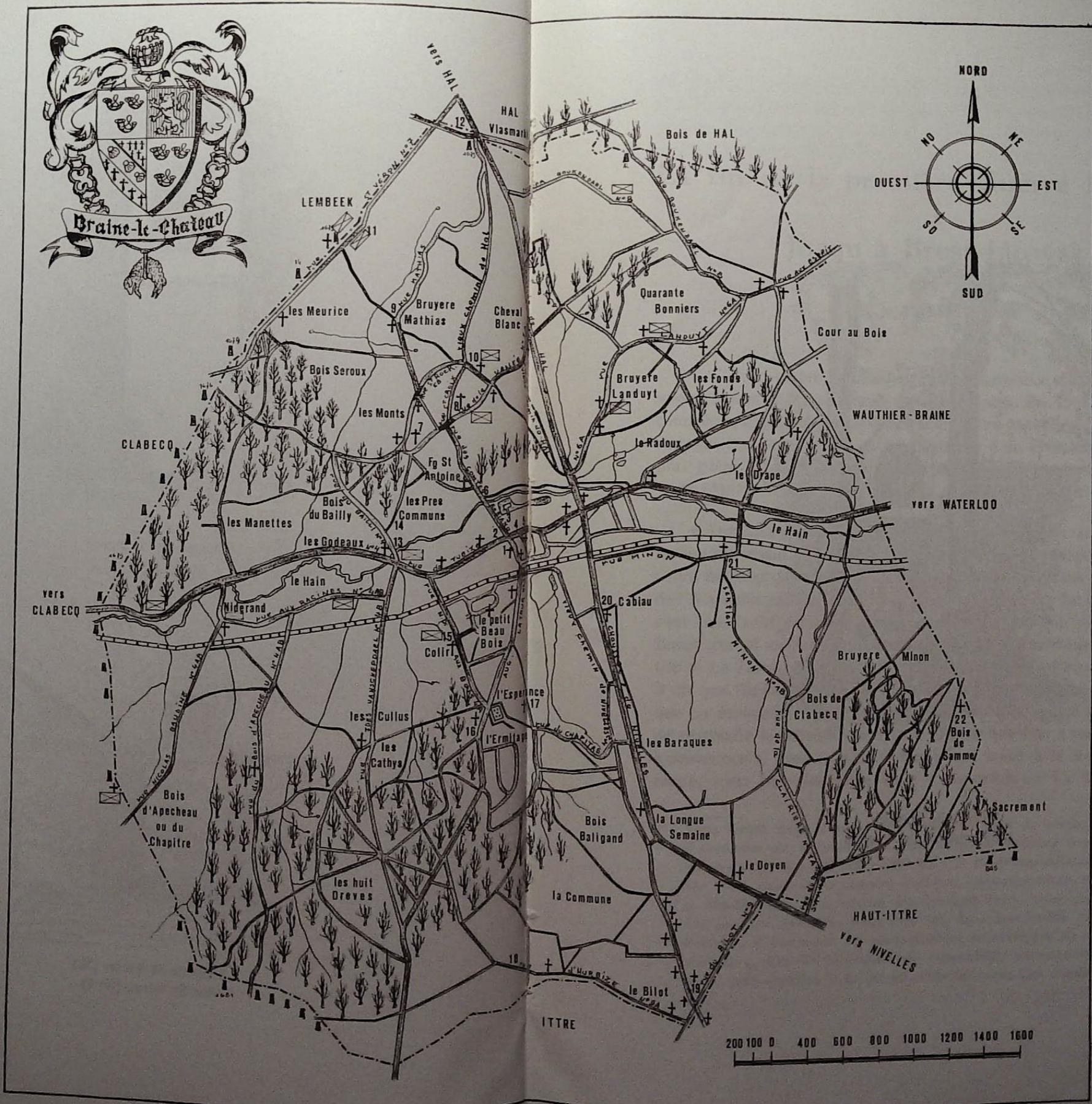
Chapelle St-Antoine  
rue des Comtes de Roblano (N° 5)



Chapelle de la Vierge  
au Bilot (N° 9)



Chapelle St-Véron 1791  
Rue St-Véron (N° 7)





Chapelle St-Roch  
Vieux chemin de Nivelles

## La fin de la première Guerre Mondiale I Jusqu'à Brest-Litovsk

par le Prof. E. Lousse

Le 11 novembre de chaque année, l'armistice de 1918 est célébré solennellement dans un grand nombre de pays. En 1968, les cérémonies commémoratives ont été revêtues d'un lustre inhabituel, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'événement : d'un événement qui n'évoque plus guère de souvenirs personnels chez la très grosse majorité des vivants (\*).

« Armistice » est un substantif du genre masculin, composé de deux racines provenant du Latin, qui signifie proprement « suspension d'armes ». Littré fait observer qu'il ne commence à se trouver dans les dictionnaires de l'Académie française qu'à partir de 1762, et qu'il y fut d'abord féminin; c'est une faute populaire assez commune, ajoute-t-il — que le général Bonaparte lui-même aurait commise — de dire « amnistie » pour « armistice ». Le *Larousse du XXe siècle* (1928) n'est pas d'accord avec Littré; il dit que l'armistice est une « convention d'un caractère à la fois politique ou économique et militaire par laquelle des belligérants conviennent de suspendre les hostilités ». (Il est évident que l'on « convient » par une « convention », mais la « convention » qui mène à la « suspension d'armes », n'est pas elle-même cette « suspension ».) Le *Grand Larousse*

(\*) Nous citons deux études plus modestes, dont la présente est issue : 1° *L'Armistice du 11 novembre 1918*, dans *Le Folklore brabançon*, juin-septembre 1969, Nos 182-183, p. 229-232; 2° *De Wapenstilstand van 11 november 1918*, dans *De Brabantse Folklore*, juin-septembre 1969, Nos 182-183, p. 300-304. Ces deux textes, relativement brefs, nous avaient été demandés par les Autorités pour être lus dans les Ecoles de la Province de Brabant, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. — Des notes de chronologie correspondante au présente texte, sont confiées à la direction de la revue *Les Etudes classiques* (Namur).

encyclopédique en dix volumes (1960) reste dans la note, mais il corrige en abrégant : l'armistice est une « convention par laquelle les belligérants suspendent les hostilités ». Enfin, d'après le *Larousse trois volumes en couleurs* (1965), — encore plus précis, — l'armistice est la « convention par laquelle les belligérants suspendent les hostilités, sans toutefois mettre fin à l'état de guerre ». Quel que soit dictionnaire que nous ayons sous la main, gardons-nous de confondre trois notions et trois réalités, qui découlent cependant l'une de l'autre : 1° les négociations et la signature d'une « convention » d'armistice, dont les effets peuvent être purement momentanés; 2° le contenu et la portée d'une telle convention, autrement dit les « conditions » de l'armistice; 3° le « fait » lui-même, de l'armistice, c'est-à-dire la suspension d'armes, et sa prolongation, qui ne sont rien d'autre que l'entrée en vigueur et le commencement d'exécution, ou l'exécution tout entière de la convention. Annuellement, le 11 novembre, à 11 heures, lorsque nous disons couramment que « nous fêtons l'armistice », nous commémorons l'entrée en vigueur d'une « convention » (1), particulièrement dure à l'un des adversaires, qui après plusieurs jours de « négociations » (1), menées dans des circonstances dramatiques, fut signée le 11 novembre 1918, vers 5 heures du matin, et dont l'exécution conduisit au rétablissement de la paix, après la première Guerre mondiale.

Lorsque les hostilités, engagées le 28 juillet 1914, commencèrent à se prolonger au delà des prévisions les plus noires et que les destructions devinrent incalculables, des initiatives officielles furent prises en vue de mettre fin au carnage et de limiter les dégâts. Plus de deux ans de guerre (août 1914 - fin 1916) n'avaient pas apporté de victoire décisive. Suivant une parole de Lenine, — il se marqua dans les derniers jours de 1916 et au début de 1917, un tournant qui conduisit le monde de « la guerre impérialiste à la paix impérialiste ». Les ressources allaient s'épuisant, les masses populaires grondaient. Il s'ensuivit différentes démarches en vue du rétablissement de la paix. La révolution russe de 1916-1917 conduisit à la paix séparée de Brest-Litovsk, en mars 1918; la révolution allemande, à l'armistice du 11 novembre 1918 et, consécutivement, aux traités de 1919-1920/1923.

(1) V. KHVOSTOV et I. MINTZ, *Histoire de la Diplomatie*, t. II. *La Diplomatie des Temps modernes, 1872-1919*, publiée sous la direction de VI. POTIEMKINE, traduite du russe par X. PAMPHILOVA et M. ERISTOV. Paris, s.d. (1946), que nous citons aussi : VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 309-310.

Les démarches se situent pour la plupart en 1916-1917; elles émanent surtout des Puissances centrales — les plus éprouvées — et des Neutres. Elles ne sont pas moins influencées par des péripéties d'ordre militaire, que par les mouvements sociaux qui se prononcent derrière les fronts de bataille. Le 21 octobre 1916, le président du Conseil autrichien, von Sturgkh, périt assassiné. La *douma* russe — pseudo-parlement âgé seulement de dix années — se réunit le 14 novembre; François-Joseph d'Autriche-Hongrie décède le 21; le 5 décembre, le second cabinet Asquith démissionne; le 6, Bucarest tombe aux mains des Centraux; le 10, David Lloyd George devient premier ministre de Sa Gracieuse Majesté; le 12 décembre, le généralissime français Joffre est remplacé par Nivelle. Le même jour, 12 décembre, les Puissances centrales, agissant de concert, adressent aux Etats-Unis, à l'Espagne et à la Suisse, une note à transmettre aux alliés, dans laquelle elles se déclarent prêtes à engager immédiatement des pourparlers. Dès le lendemain, Aristide Briand, président du Conseil depuis un jour, dénonce à la Chambre française, cette « manœuvre » à déjouer.

Le président des Etats-Unis d'Amérique, Thomas Woodrow Wilson, dont le premier mandat quadriennal va s'achever bientôt, mais qui vient d'être réélu le 4 novembre, adresse une note personnelle à tous les belligérants, sans distinction, le 18 décembre 1916. Il constate que, de leur propre aveu, les adversaires ne combattent que pour la liberté politique et économique, pour l'indépendance des petites nations et pour la paix. Il se permet, en conséquence, de les interroger plus à fond sur leurs « buts de guerre ». Le 26 décembre, mécontents et méfiants, toujours conscients de leur supériorité, les Allemands répondent : le retour de la paix n'est possible que par la voie de négociations directes entre les intéressés. Le 31 décembre, la Conférence interalliée de Londres rejette les propositions des Centraux, en date du 12 décembre. Pour elle, le retour de la paix n'est possible que si les droits et libertés violés sont rétablis et pour autant que le principe des nationalités et la libre existence des petits Etats soient reconnus. Le 10 janvier 1917, elle précise à Wilson, qu'elle veut obtenir : le rétablissement de la Belgique, de la Serbie, de la Pologne et du Monténégro; l'évacuation des territoires occupés par les Centraux en France, en Russie et en Roumanie; le reconnaissance du principe des nationalités et, en vertu de ce principe, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, la désagrégation de l'Autriche-Hongrie et de l'Empire ottoman; la réorganisation de l'Europe à des fins de sécurité, de liberté etc. Le 31 janvier 1917, l'Allemagne décrète la guerre sous-marine « à outrance ». Le 3 février, dans un message au Congrès des Etats-Unis, Wilson accuse l'Allemagne d'avoir violé ses engagements les plus solennels; il rompt

les relations diplomatiques avec elle. Le 4 mars 1917, il entame son second mandat présidentiel (2).

Aux premiers jours de mars 1917, la « révolution bourgeoise-démocratique » éclate en Russie. Il y a des émeutes dans les rues de Petrograd, le 8. Le 11, la douma refuse de se laisser dissoudre ou ajourner par le tsar. Le 12, un *soviet* d'ouvriers et de soldats se forme et, dès le lendemain, 13 mars, ce *soviet* publie le « Prikase n° 1 », qui porte un coup fatal à la discipline de l'armée russe. On peut y lire ceci : « Créer dans tous les contingents de troupes, des comités élus. Elire des représentants de soldats au *soviet*. Garder les armes sous le contrôle des comités de compagnie et de bataillon et en aucun cas ne les remettre aux officiers. Le salut militaire et les titres hiérarchiques sont supprimés ». Le 14, la douma établit un comité exécutif provisoire de douze membres, sous la présidence du prince Lvov ; dans la nuit au 15 au 16, elle force le tsar Nicolas II à abdiquer pour son fils et pour lui-même. Le 17 mars, elle investit le premier cabinet Lvov ; le 21, elle fait arrêter tous les membres de la famille Romanov et décide l'élection d'une assemblée constituante, au suffrage universel. En quinze jours un régime plusieurs fois séculaire a succombé sous les coups d'une minorité résolue.

« Dès mars, au moment où éclatait la révolution russe, l'empereur Charles Ier, qui comprenait que la paix, réalisée le plus vite possible, était le seul moyen de sauver l'Empire austro-hongrois, envoya son beau-frère, le prince Sixte de Bourbon-Parme, officier dans l'armée belge, prendre secrètement contact avec le gouvernement français. Il suggérait, comme bases de la paix, le rétablissement dans leur souveraineté de la Belgique et de la Serbie — laquelle recevrait une issue sur la mer Adriatique — et la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France. Le comte Czernin fut chargé d'obtenir de l'Allemagne qu'elle acceptât de rendre l'Alsace-Lorraine moyennant la cession de toute la Pologne russe. Le chancelier von Bethmann-Hollweg, qui se rendait compte de la gravité que présentait pour l'Allemagne l'entrée en guerre des Etats-Unis, accueillit favorablement la proposition de Czernin et se prononça dans une lettre au maréchal Hindenburg pour une paix d'entente ». Au mois d'avril, des conversations eurent lieu entre le chancelier d'Empire, Ludendorff et Hindenburg pour la fixation des conditions d'une paix possible. Sous l'influence des militaires, les positions se durcirent, en France également, où Briand s'arc-bouta sur la restitution de l'Alsace-Lorraine. La mission du prince Sixte

(2) VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 313-317.

échoua ; le sort des Habsbourgs et celui de leur empire furent ainsi scellés, quelque moyennant répit (3).

La révolution russe de février-mars 1917 eut également des répercussions en Allemagne. Des grèves éclatèrent, au mois d'avril, dans des usines de guerre, à Leipzig et à Berlin. Les ouvriers se mirent en tête d'organiser des *soviets*, l'instar des Russes. Le gouvernement du *Reich* se montra d'autant plus enclin aux concessions, que les Etats-Unis venaient de lui déclarer la guerre (6 avril). Le 7 avril, dans son message pascal, Guillaume II promit une réforme profonde du régime électoral en Prusse. Le 19 avril, tout ce qui subsistait encore des lois de Bismarck contre les jésuites, fut abrogé. Le 11 juillet, l'empereur et roi n'afficha plus de répugnance au suffrage universel, au scrutin secret. Peine perdue. Les ultras forcèrent la démission du chancelier Bethmann-Hollweg, considéré comme trop mou (13 juillet 1917) et le remplacement de celui-ci par le Dr. Georg Michaelis, « Dictateur aux Vivres », unanimement apprécié, mais au firmament de la grande politique, météore bientôt éteint (24 octobre 1917). Le colossal édifice teuton, l'orgueil du dernier demi-siècle, se lézardait à son tour.

Autour de la chute de Bethmann-Hollweg, deux initiatives convergentes se firent jour, en faveur la paix : l'une de la part de l'Internationale socialiste et, l'autre, du Vatican. A propos de la première, voici ce que l'on peut lire dans *l'Histoire de la Diplomatie*, de l'historien soviétique Vladimir Potiemkine, tellement instructive pour les Occidentaux : « La diplomatie allemande chercha à recourir à toutes les manœuvres possibles pour sauver la situation. Au printemps de 1917, elle utilisa les chefs des sociaux-démocrates allemands qui craignaient la révolution tout autant que le chancelier. Scheidemann fit des démarches en vue de la convocation d'une conférence socialiste internationale. Les impérialistes allemands comptaient qu'ils arriveraient à convaincre les mencheviks et les socialistes-révolutionnaires russes qui formaient à cette époque la majorité du *Soviet* de Petrograd, de conclure une paix séparée avec l'Allemagne. Le

(3) J. PIRENNE, *Les grands Courants de l'Histoire universelle*, t. VI, p. 132-133. Neufchâtel-Bruxelles, 1955. — Comp. la version de VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 318-319, dont la chronologie diffère tant soit peu, mais qui dit surtout, que Charles Ier avait entamé ses pourparlers avec l'Entente, « en cachette de Berlin ». Et puis : « Poincaré et Lloyd George accueillirent les propositions avec beaucoup d'attention. Mais ils se heurtèrent à une opposition de la part de l'Italie : elle ne voulait pas renoncer à Trieste, à la Dalmatie, et au Trentin ».

plan allemand fut entièrement dévoilé par les bolcheviks [dont Lénine rapatrié de Suisse, par l'Allemagne, avait pris la tête le 17 avril], mais les mencheviks et les socialistes-révolutionnaires étaient prêts à prendre part à la conférence. Stockholm fut désigné comme le lieu de la réunion. Mais l'Angleterre et la France, [laquelle venait cependant d'essayer un sanglant échec au Chemin des Dames], l'empêchèrent. La manœuvre allemande échoua » (4).

Voici, d'autre part, la version, des mêmes événements, par le Comte Jacques Pirenne : « La révolution russe n'avait pas seulement transformé les conditions de la guerre en supprimant le front de l'est, elle soulevait aussi, pour toutes les puissances des deux camps, de graves problèmes intérieurs. Partout, à son appel, les minorités révolutionnaires s'agitèrent. Afin de généraliser la révolution sociale, les soviets firent convoquer, par des Hollandais, une conférence socialiste internationale à Stockholm pour mai 1917, à laquelle se rendirent des délégués de plusieurs pays belligérants et notamment — avec l'approbation secrète des gouvernements alliés désireux de ne pas abandonner la conférence à la seule influence russe — le secrétaire de la II<sup>e</sup> Internationale, le Belge Camille Huysmans (septembre 1917). D'importantes grèves furent déclenchées (100.000 grévistes) en mai et juin, contre lesquelles le gouvernement français refusa d'employer la violence. Des mutineries éclatèrent dans l'armée. La défection des socialistes provoqua la rupture de l'Union sacrée. En Grande-Bretagne, de grandes grèves d'ouvriers métallurgistes (230.000 grévistes) furent déclenchées parce que le gouvernement, pour envoyer des réserves au front, voulait embaucher des femmes dans les usines. En Italie, les socialistes entreprirent une opposition systématique d'une telle âpreté, que le gouvernement dut proclamer l'état de siège. En Allemagne, plus de 125.000 ouvriers firent grève dans les usines de munitions, que le gouvernement militarisa, pour éviter l'arrêt désastreux de la fabrication. En Autriche-Hongrie, les Tchèques et les Slaves du Sud, « encouragés par les déclarations des révolutionnaires russes, affirmèrent en plein *Reichsrat* leurs aspirations nationales, que les Croates, les Dalmates et les Serbes, par le pacte de Corfou, déclarèrent ne pouvoir réaliser que par la constitution d'un Etat yougoslave » (5).

Une initiative vaticane, dont les effets ne furent d'ailleurs pas plus heureux, fut pour ainsi dire concomitante. Le 19 juillet 1917, soit cinq

(4) VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 319.

(5) J. PIRENNE, *Les grands Courants de l'Histoire universelle*, t. VI, p. 131-132.

jours après la nomination du chancelier Michaelis, le parti du Centre catholique, celui des démocrates et celui des sociaux-démocrates (les trois partis de la future coalition de Weimar) obtinrent au *Reichstag*, à l'encontre des vœux et des vues du Grand Etat-major, le vote d'une motion, dans laquelle, désavouant la politique annexionniste, ces partis manifestaient leur « désir d'une paix d'entente, de réconciliation durable entre les peuples ». « C'était-là, dit VI. Potiemkine, une nouvelle tentative pour sauver l'impérialisme allemand ». Au même moment, le pape Benoît XV qui, toujours selon le même auteur, « ne désirait pas la perte de l'Autriche-Hongrie, avec son gouvernement catholique et clérical », prêtait l'oreille aux sollicitations du comte Czernin. Il faisait sonder les deux Gouvernements centraux, par le nonce apostolique à Munich, Mgr. Eugène Pacelli, le futur Pie XII. Quelques jours plus tard, le 9 août 1917, il lançait une note dans laquelle il recommandait la paix basée sur l'arbitrage, la limitation des armements, la liberté des mers, la renonciation complète et réciproque aux indemnités de guerre, le *statu quo ante* par l'évacuation des territoires occupés, sous réserve d'un compromis raisonnable sur les revendications territoriales de la France et de l'Italie, enfin la restauration de la pleine souveraineté de la Belgique à l'égard de n'importe quelle puissance. La note ne faisait point allusion à la Pologne. Elle fut considérée comme d'inspiration allemande. Le désastre militaire de Caporetto (24 octobre 1917), la chute du chancelier Michaelis (le même jour), la formation du ministère Clemenceau (17 novembre 1917) contribuèrent à la faire repousser.

Au mois de mai 1917, le socialiste minimaliste Kerensky, qui était devenu ministre de la Guerre et de la Marine dans le second cabinet du prince Lvov (18 mai-21 juillet 1917), s'oppose à tout projet de paix séparée avec les Puissances centrales. En juin, des commissions spéciales américaines se rendent en Russie, afin d'étudier sur place les moyens d'aider le plus efficacement le gouvernement provisoire, notamment par l'accroissement de la capacité de transport du chemin de fer transsibérien. En juillet, Kerensky, qui assume les fonctions de président du Conseil depuis le 21 du même mois, répond favorablement à une demande des Occidentaux, et déclenche une offensive générale contre les Austro-Allemands, sur le front russe. Le général Kornilov, auteur de l'arrestation de la famille impériale et ami du chef du gouvernement, est nommé commandant en chef (août). Il tente une sorte de coup d'Etat, mais profitant du regain de popularité que leur action leur a procuré dans cette circonstance, les bolcheviks deviennent rapidement majoritaires dans les soviets de Petrograd et de Moscou. Kerensky, débordé, est renversé deux fois, coup

sur coup : le 25 septembre et le 8 novembre 1917. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, à Petrograd, de faibles détachements bolchevistes se rendent maîtres des points stratégiques de la ville. Au matin du 7, le Congrès des soviets donne le pouvoir au « Conseil des Commissaires du Peuple » (*Sovnarkom*).

Lenine, qui présidait le nouveau gouvernement, voulait à la fois, la fin de « la guerre impérialiste » et le début de « la révolution sociale mondiale » : l'arrêt de la guerre (disons classique ou traditionnelle), afin d'asservir la victoire de la révolution (par ce que l'on a baptisé depuis lors, du nom de « guerre subversive »). Ce fut lui qui conclut le premier de tous les « armistices » et, même, les premiers traités de paix avec les Puissances centrales. Par un décret du 8 novembre, le gouvernement soviétique « abolit la diplomatie secrète et, pour sa part, il a la ferme intention de conduire toutes les négociations ouvertement et de les porter à la connaissance de tout le peuple ; il procède à la publication immédiate et totale de tous les traités secrets, confirmés ou conclus par le gouvernement des propriétaires et des capitalistes depuis le mois de février jusqu'au 7 novembre 1917. Il déclare annulé, immédiatement et sans réserve, tout le contenu de ces traités secrets, pour autant qu'ils ont pour but, comme c'est le cas pour la plupart d'entre eux, d'accorder des avantages et des privilèges aux propriétaires et capitalistes russes, ainsi que de maintenir et d'accroître les annexions de la Grande Russie. » Le 8 novembre également, le IIe Congrès des soviets publie « Le Décret de la Paix », par lequel il propose à tous les peuples et à tous les gouvernements des nations belligérantes, de conclure immédiatement une paix démocratique sans annexions ni contributions, c'est-à-dire sans accaparement de territoires étrangers et sans que des compensations matérielles ou pécuniaires soient exigées des vaincus. Il considère comme le plus grand crime contre l'humanité, de continuer cette guerre, afin de partager entre les nations fortes et riches, les territoires des peuples faibles dont elles se sont emparées. Il proclame solennellement son intention de signer immédiatement des conditions de paix, qui termineraient cette guerre, et qui seraient également justes pour toutes les nations, sans exception. » Le 9 novembre, les bolchevistes radiodiffusent le Décret de la Paix, dans le monde entier. Le 11 novembre 1917 — tout juste un an avant le dernier des armistices dont nous aurons à parler — ils rendent un décret sur la milice ouvrière, par lequel il jettent les bases des unités des Gardes Rouges, embryon d'une armée gigantesque.

Le 17 novembre 1917, Georges Clemenceau (1841-1929) devient président du Conseil en France ; la nomination de son fidèle Stephen Pichon

(1857-1933), comme ministre des Affaires étrangères (jusque janvier 1920), est considérée par toute la presse française, comme « la réponse à la révolution russe ». Cette « réponse » peu encourageante ne fut d'ailleurs pas la seule que les bolchevistes, à l'aurore de leur puissance, entendirent sur ce ton-là. Dans la nuit du 20 au 21 novembre, le Conseil des Commissaires du Peuple ordonne, par T.S.F., au nouveau commandant en chef, le général Doukhonine, de proposer immédiatement l'armistice à tous les belligérants sans distinction ; mais le général, considérant que la conclusion d'une paix séparée, contraire au traité du 5 septembre 1914, reviendrait à se livrer comme esclaves aux mains des Allemands, refuse d'obtempérer. Les chefs des missions militaires britannique, française, japonaise, italienne et roumaine s'entendent entre eux pour appuyer cette action (23 novembre). Mais Lenine a déjà révoqué et remplacé le général rebelle ; par dépêches, il a fait savoir que « les régiments en position sur le front, doivent immédiatement élire des délégués chargés d'engager officiellement des pourparlers d'armistice avec l'ennemi » (22 novembre). Le 23 novembre, — ignorant encore l'attitude des missions militaires alliées ? — le Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères, Trotsky, demande aux plénipotentiaires des pays neutres accrédités à Petrograd, de prêter leurs bons offices pour l'organisation des pourparlers de paix.

Le 26 novembre 1917, le successeur de Doukhonine au poste de commandant en chef de l'armée russe, le général Krilenko, adresse une demande d'armistice aux Puissances centrales. Le lendemain, Lenine en personne, agissant au nom du Conseil des Commissaires du Peuple, envoie une note aux gouvernements de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Etats-Unis, de Belgique, de Roumanie, du Japon et de la Chine (laquelle est entrée dans la guerre le 14 août seulement), leur demandant, « face au monde entier », s'ils sont d'accord avec le pouvoir soviétique pour engager le 1er décembre, des négociations de paix, ou bien s'ils sont désireux de poursuivre le carnage, sans but ni raison. « La réponse à cette question, précise la note leninienne, doit être donnée immédiatement, et non en paroles, mais en fait. L'armée russe et la nation russe ne peuvent et ne veulent plus attendre. Le 1er décembre nous engagerons les négociations. Si les nations alliées n'envoient pas leurs représentants, nous engagerons les négociations avec les Allemands seuls ». Les Puissances de l'Entente ne donnèrent pas signe de vie. Au contraire, une réponse favorable des Austro-Allemands au message de Krilenko parvint dans les vingt-quatre heures. Tandis qu'une conférence interalliée s'ouvrait à Paris, le 30 novembre, pour discuter « le problème russe » et

pour élaborer « différents projets d'intervention militaire dans les affaires des soviets », les négociateurs germano-soviétiques se rencontraient dans la citadelle de Brest-Litovsk, le 3 décembre, et se mettaient rapidement d'accord sur les conditions d'une première convention d'armistice, pour une durée de dix jours (7-17 décembre 1917). Le traité du 5 septembre 1914, par lequel les adversaires de l'Allemagne s'étaient volontairement interdit de conclure une paix ou un armistice séparé, n'avait plus de sens pour « le Colosse russe » abattu de la sorte : par les armes, la diplomatie, la subversion. Le jour même de l'ouverture de la conférence, le 3 décembre, le général Doukhonine avait été assassiné par des marins, et son successeur, le général Krilenko avait aussitôt déclaré : « Le dernier obstacle à la paix est tombé ».

Le 15 décembre 1917, une nouvelle suspension d'armes entre en vigueur, pour une durée de vingt-huit jours, entre les Puissances centrales et la Russie. La convention stipule que : 1° de part et d'autre du front, les armées ne procéderont à aucun regroupement de forces ; 2° à la demande expresse des bolchevistes, les garnisons des tranchées pourront entrer en relations, échanger des lettres et des journaux (ce qui revenait à permettre les opérations de propagande) ; 3° de telles relations ne pourront avoir lieu qu'en des points déterminés du front, de telle sorte que le commandement soit en mesure d'exercer la surveillance et de mettre ses troupes à l'abri de la contagion. La convention prévoit encore l'ouverture immédiate des négociations de paix, et celles-ci s'ouvrent, en effet, bien avant l'expiration du délai prévu savoir : le 22 décembre 1917, au Cercle militaire de Brest-Litovsk. Le 23 décembre, la France et la Grande-Bretagne délimitent conventionnellement leur zone respective d'intervention militaire contre les Rouges, dans le Caucase, le Kouban, le Don, la Bessarabie, l'Ukraine et la Crimée ; le 27, le mikado, répondant à l'appel de la Grande-Bretagne, promet une action énergique de la part des Japonais, contre le même adversaire, en Extrême-Orient ; le croiseur britannique *Iphigenia*, ayant à son bord l'amiral Kemp, mouille à Mourmansk. A Clermont-Ferrand, la Confédération Générale du Travail se prononce en faveur de l'abolition de la diplomatie secrète ; le parti socialiste adresse un manifeste à la Conférence du *Labour Party* britannique, à Nottingham, dans lequel il constate avec satisfaction, que la résolution des soviets de conduire ouvertement les négociations de paix contraignent les impérialistes allemands à dévoiler leurs buts de guerre.

Les adversaires de l'Allemagne, invités par les bolchevistes à faire connaître les conditions auxquelles ils jugeaient la paix possible, refusè-

rent de prendre en considération les clauses proposées par les négociateurs de Brest-Litovsk. Le 5 janvier 1918, David Lloyd George, premier ministre de Grande-Bretagne, ayant consulté les Dominions et, sans doute aussi ses alliés, énonça les conditions que réclamerait son gouvernement. Trois jours après, le président des Etats-Unis d'Amérique, Woodrow Wilson, tout en exprimant sa sympathie pour le peuple russe, fit connaître, dans un discours au Congrès, les « Quatorze Points » qu'il s'appropriait à considérer lui-même comme des bases possibles pour le règlement final : 1° accords de paix conclus ouvertement, après lesquels la diplomatie procéderait toujours franchement et publiquement ; 2° liberté absolue de la navigation sur les mers, en dehors des eaux territoriales, en temps de guerre comme en temps de paix, sauf exception prévue ; 3° suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour la maintenir ; 4° garanties suffisantes données et prises pour que les armements nationaux soient réduits à l'extrême limite compatible avec la sécurité intérieure de chaque pays ; 5° arrangement libre, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales ; 6° ce point se rapporte à la Russie secouée par la révolution, et nous allons y revenir ; 7° le monde entier sera d'accord sur l'évacuation et la restauration de la Belgique ; 8° de même, sur la libération et la restauration complètes des départements français envahis et dévastés ; 9° un « rajustement » des frontières italiennes devra être effectué suivant des lignes de nationalités clairement reconnaissables ; 10° aux peuples de l'Autriche-Hongrie devra être donnée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome ; 11° la Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale leur seront fournies ; 12° aux parties turques de l'Empire ottoman seront assurées pleinement la souveraineté et la sécurité, mais les autres nationalités qui vivent actuellement sous le régime de cet empire doivent, d'autre part, jouir d'une sécurité certaine d'existence et pouvoir se développer sans obstacles ; autonomie doit leur être donnée ; les Détroits seront librement ouverts aux navires et au commerce de toutes les nations ; 13° un Etat polonais sera constitué, avec libre accès à la mer ; 14° une Société générale des Nations devra être formée (6).

(6) ACADEMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE, *Dictionnaire diplomatique*, t. II, p. 512-513. Paris, s.d.

Le sixième des Quatorze Points du président Wilson se rapportait à la Russie. Il débordait d'idéalisme généreux, mais ne pouvait pas être retenu par les bolchevistes, puisque les propositions de Lenine n'avaient eu l'heur de plaire au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Ce point stipulait, en effet : « Evacuation de tous les territoires russes et règlement de toutes les questions concernant la Russie, de façon à assurer la meilleure et la plus large coopération des autres nations du monde pour fournir à la Russie l'occasion opportune de fixer, sans entrave ni embarras, en pleine indépendance, son développement politique et national ; pour lui assurer un sincère accueil dans la Société des Nations libres sous un gouvernement qu'elle aura choisi elle-même ; pour lui assurer, enfin, l'aide la plus grande et de quelque nature qu'elle soit, ou qu'elle pourrait désirer. Le traitement accordé à la Russie par ses nations sœurs pendant les mois prochains sera la pierre de touche qui révélera la bonne volonté et la compréhension de ces nations pour les besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, et de leurs intelligente sympathie » (7).

En juin 1917, une Assemblée nationale qui s'était constituée à Kiev après l'abdication du tzar, avait instauré l'autonomie de l'Ukraine. En novembre 1917, la même Assemblée avait refusé de reconnaître l'autorité du gouvernement provincial installé par les bolchevistes, et avait proclamé que les trente millions d'Ukrainiens formaient une république indépendante. Le 10 janvier 1918, des délégués dûment mandatés par elle, s'étaient présentés à Brest-Litovsk et avaient été admis par les Empires centraux à participer à la conférence d'armistice. Le 9 février déjà, la paix fut signée. L'Ukraine s'engageait à livrer, avant le 31 juillet 1918, à l'Allemagne et à l'Autriche, en compensation de leur aide militaire contre les bolchevistes, un million de tonnes de blé, quatre cents millions d'œufs, cinquante mille tonnes de viande de bêtes à cornes, de la graisse, du sucre, du lin, du chanvre, du manganèse, etc. Par une annexe spéciale au traité de paix, l'Autriche-Hongrie s'engageait à former en Galicie orientale, une région ukrainienne autonome. Le jour même, le comte Czernin annonça aux négociateurs soviétiques, que la paix avec l'Ukraine venait d'être signée, mais qu'il ne s'agissait nullement d'un acte hos-

(7) ACADEMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE, *Dictionnaire diplomatique*, t. II, p. 513 — Une critique tendancieuse ?) des Quatorze Points du Président Wilson se trouve dans VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 390-392.

tile à l'égard de leur pays ni de leur régime. Le même jour encore, Kiev tombait aux mains des bolchevistes, qui avaient créé à Kharkov, dès le 5 février, un autre gouvernement ukrainien, tout dévoué à leur cause (8).

Pendant ce temps, à Brest-Litovsk, Trotsky, refusant de reconnaître le traité de paix avec l'Ukraine, avait rompu les pourparlers. Quelques jours plus tard, les troupes allemandes étaient entrées en Ukraine, sans rencontrer de résistance. Lorsque, le 26 février, la délégation russe, présidée par Sokolnikov, reprit sa place au tapis vert, ces troupes avaient atteint Narva, à 151 km. seulement de Petrograd (9). Alors, Lenine, contre presque tout le monde, activa la signature de la paix, pour sauver la révolution. Il eut gain de cause, le 3 mars 1918, à 17 h. 50', les Centraux ne demandant pas mieux. Goethe de ce Valmy sans canonnade, son verbe et sa pensée électrisèrent les plus croyants d'entre ses fidèles, en l'espérance d'une ère nouvelle, qui devait être comme la résurrection de l'humanité.

Six instruments diplomatiques furent signés à Brest-Litovsk. C'étaient : 1° un traité de paix entre la Russie, d'une part, et l'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et l'Empire ottoman, d'autre part ; 2° un procès-verbal définitif, annexé au traité, relatif aux tarifs et contributions douaniers sur certaines marchandises ; 3° un traité russo-germanique, annexé au traité de paix ; 4° un traité complémentaire russo-austro-hongrois ; 5° un traité complémentaire russo-bulgare ; 6° un traité complémentaire russo-turc. Les traités complémentaires visaient le rétablissement des rapports diplomatiques et consulaires, l'échange des prisonniers militaires et civils, l'indemnisation des dommages causés aux particuliers etc... Les articles principaux stipulaient que la Russie, d'une part, l'Allemagne et ses alliés, d'autre part, étaient d'accord pour cesser les hostilités qui les avaient opposées. « La Russie, y était-il écrit, procède à la démobilisation totale de son armée ; les bâtiments de guerre russes rentrent dans les ports russes où ils restent jusqu'à la conclusion de la paix générale, ou bien sont immédiatement désarmés ». La Russie soviétique perdait la Pologne, la Lituanie, la Courlande, la Livonie et l'Estonie ; elle reconnaissait l'Ukraine et la Finlande comme Etats indépendants ; elle s'engageait à conclure la paix avec la *Rada* centrale ukrainienne et à reconnaître le traité de paix entre l'Ukraine et l'Allemagne ; elle

(8) VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 362-363 ; J. PIRENNE, *Les grands Courants de l'Histoire universelle*, t. VI, p. 138.

(9) J. PIRENNE, *Les grands Courants de l'Histoire universelle*, t. VI, p. 138.

s'obligeait à évacuer la Finlande et les îles d'Aaland ; elle laissait aux mains des Allemands, les régions occupées par ces derniers, à l'Est de la frontière établie par le traité ; dans le Caucase, elle cédait à la Turquie Kars, Ardakan et Batoum. Les articles isolés du traité de commerce russo-allemand, désavantageux pour la Russie, étaient remis en vigueur (10).

Par la paix de Brest-Litovsk, la Russie perdit plus de 150.000 km<sup>2</sup> de territoire, 26 % de sa population, 27 % de ses terres arables, le quart de son industrie, les 3/4 de ses mines de fer et de ses mines de charbon. Elle fut évincée de la Baltique, où il ne lui resta que 200 km. de côtes, avec le port de Petrograd impraticable à la navigation pendant les cinq mois d'hiver. Sa frontière du Caucase fut dégarnie par la cession de Kars, d'Ardakan et de Batoum, à la Turquie. D'un trait de plume, ses nouveaux dirigeants la privaient ainsi des résultats de trois siècles de guerres, de labeur, de succès diplomatiques. En violation de ses engagements les plus solennels, elle abandonnait ses alliés, juste avant l'ultime coup de boutoir des Allemands. Elle-même était gravement mutilée, en péril de mort peut-être ? Mais la révolution était sauvée. Lenine n'en douta jamais.

« Certains, assura-t-il au VII<sup>e</sup> Congrès du parti communiste russe, pensent exactement comme les enfants : nous avons signé le traité, donc nous nous sommes vendus au diable et nous n'avons qu'à aller en enfer. C'est tout simplement ridicule, quand toute l'histoire des guerres démontre clairement que la signature d'un traité, après la défaite, n'est qu'un moyen de rassembler ses forces ». L'avenir lui donna tellement raison, que VI. Potiemkine put écrire après-coup : « L'histoire a prouvé que le traité de Brest fut un grand succès de la diplomatie soviétique. Cette conclusion de paix a permis au pays soviétique de sortir de la guerre. La paix a apporté au pays un certain répit. Elle lui a permis de démobiliser la vieille armée désagrégée, de se vouer à la construction socialiste et de rassembler ses forces pour les combats victorieux à venir » (11).

Le 4 mars 1918, les Allemands s'emparèrent des îles d'Aaland et de la ville d'Aabo. A Berlin, le 7 mars, ils signèrent un traité avec la Finlande, afin de détacher ce pays, de la Russie. A partir de février 1917, un mouvement activiste, favorisé par les Allemands, s'était développé là-bas. Des troupes avaient été recrutées et entraînées par Mannerheim, général-major à la suite du tsar. Un gouvernement, que les Soviétiques

(10) VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 369.

(11) VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 368-370.

qualifièrent bientôt de bourgeois, s'était constitué sous la direction de Svinhufvud et, approuvé par le *Seim*, il avait proclamé l'indépendance, le 19 novembre 1917. Lenine, qui avait d'abord reconnu ce gouvernement et qui même avait officiellement approuvé la déclaration d'indépendance (31 décembre 1917 - 4 janvier 1918), se rangea bientôt après, du côté du soviétique des délégués du peuple, qui avait perpétré une révolution anti-bourgeoise. Le 1<sup>er</sup> mars 1918, il avait signé un traité de « renforcement d'amitié et de fraternité » avec le gouvernement socialiste de la République des Travailleurs de Finlande, qui devait ainsi devenir dès l'abord, une alliée, vassale de sa puissante voisine. Mais le 7 mars, le gouvernement impérial allemand s'entendit avec Svinhufvud, pour conclure en sens contraire ; il débarqua des troupes, au commandement du général von der Golz, afin de dégager la Finlande de l'étreinte et d'en faire une « base pour l'offensive contre la Russie soviétique » : un « revolver braqué sur Petrograd ». Les Allemands estimaient que ce nouveau gain territorial devait avoir une importance considérable, non pas seulement en soi, mais encore par l'influence que l'exemple finnois aurait pu exercer sur les autres pays baltes, sur l'Ukraine et, peut-être même, sur le Caucase (12).

La paix de Brest-Litovsk mettait la Roumanie à la merci des Empires centraux. Les Soviétiques accusent les Roumains d'avoir franchi le Dniester et d'avoir soutenu la réaction en Bessarabie, soutenus comme ils étaient eux-mêmes par la diplomatie de l'Entente, pour agir dans ce sens. Mais les Roumains furent battus militairement, et contraints de signer, le 5 mars 1918, à Jassy, un humiliant traité, qui fut confirmé le 9 mars, à Odessa. Ils surent s'engager par là, toujours d'après les Soviétiques, à évacuer la Bessarabie dans un délai de deux mois et à n'entreprendre aucune action, militaire ou autre, ni seuls, ni avec l'aide d'une puissance quelconque, contre la Russie. Le même jour, 5 mars, d'autres Roumains signaient des préliminaires avec les Allemands, à Buftéa, par lesquels ils s'engageaient à céder la Dobroudja, certaines portions de territoire dans les Carpates, le monopole d'exploitation de leurs puits de pétrole et l'option, jusqu'en 1926, pour l'exportation des céréales, viandes et fromages. Le traité de commerce d'avant-guerre était remis en vigueur ; défense était faite à la Roumanie d'augmenter ses droits de douane jusqu'en 1930. En cas de réalisation de la *Mitteleuropa*, la Rou-

(12) VI. POTIEMKINE, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 373-375.

manie acceptait par avance l'union douanière avec l'Allemagne et l'Autriche. Le 9 avril, l'annexion de la Bessarabie fut proclamée, et donc le traité de Jassy fut « violé » par les Roumains. Le 7 mai, par contre, les préliminaires de Buftéa furent confirmées par le traité de Bucarest, tout à l'avantage des Allemands et de leurs alliés. Devant les réclamations de la Turquie, qui voulait une compensation pour la cession de la Dobroudja à la Bulgarie, les Empires centraux décidèrent que la Bulgarie n'occuperait que la Basse-Dobroudja (13).

(à suivre)

(13) *Ibid.*, t. II, p. 375-381 ; J. PIRENNE, *Les grands Courants de l'Histoire universelle*, t. VI, p. 138-139.

## Bibliographie

### LA REVUE NATIONALE

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire  
42e année, n° 421, janvier 1970

Roger Gabriel : *Charles Baudelaire et la « Pauvre Belgique »*.

Le poète de « Fleurs du mal » et « Paradis artificiels » n'aimait pas la Belgique « dernier endroit où il soit possible de vivre pour un artiste ». En vers et en prose, il critique le pays et Bruxelles en particulier, qui « sent le savon noir ». La nourriture est détestable, le prix de la vie est exagéré, l'esprit est mesquin.

Comme beaucoup de natures d'élite, Baudelaire a eu ses petits côtés. Il a regardé notre pays par le mauvais bout de la lorgnette.

Paul Dresse : *Le décès de la Comtesse Maeterlinck*.

L'écrivain Maurice Maeterlinck, fait comte par le roi Albert, vivait dans un casino inachevé « Orlamonde » à Nice. Sa femme y vécut encore vingt ans après la mort de l'écrivain.

Robert Mergat : *Le souvenir d'une revue*.

La revue littéraire anversoise Lumière a réuni entre 1919 et 1923 en 40 numéros les œuvres de 175 collaborateurs et de 30 illustrateurs. Roger Avermaete en fut l'animateur. La revue eu une grande influence dans les milieux artistiques belges.

42e année, n° 422, février 1970

Roger Gabriel : *Berthe Courrière et l'affaire Van Haecke*.

J.K. Huysmans, dans son roman « Là-Bas » aurait pris le prêtre Van

Haecke, de Bruges, comme modèle de son chanoine diabolique Docte. L'auteur réfute cette affirmation, montrant que la confidente de l'écrivain, Berthe Courrière, une mythomane, a chargé à tort le prêtre Van Haecke, de tous les maux. Huysmans, tout naïf qu'il était, a cru la femme.

Roger Gabriel : *Du côté de chez Proust.*

L'écrivain Marcel Proust, asthmatique depuis ses neuf ans, a toujours été un grand malade. Aussi, dans son œuvre il était plus proche de la contemplation que de l'action. Il a surtout décrit la noblesse, « la plus vieille chair de France », des années 1880 à 1914.

Guy Cambier : *La vie et les œuvres de Pierre Pantin (1555-1611).*

Ce doyen remarquable de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles fut le chapelain de Philippe II, d'Albert et d'Isabelle. Il fut auteur de poèmes élégants et spirituels, d'éditions et de traductions de Pères grecs. Il fut nommé aumônier général des armées dans les Pays-Bas.

Roger Gabriel : *Joséphin Péladin, mystagogue bafoué.*

Ce romancier français de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, d'une vaste culture, n'a jamais su s'exprimer simplement. Son langage était alambiqué, son attitude théâtrale. Il entra avant la mort dans l'obscurité.

Raymond Deschamps : *Armand Bernier ou la symphonie du silence.*

Le poète Bernier est mort à l'âge de 68 ans, en novembre dernier. Il a partagé sa vie entre l'administration en tant que chef de division du service de l'Instruction publique de la province de Brabant, et la littérature.

L'INTERMEDIAIRE DES GENEALOGISTES

Revue bimestrielle n° 145, janvier 1970

Jean de Launois : *Descendance d'Alexandre-Louis Dugniolle et de Sophie de Mevius.*

Dugniolle fut membre de la Chambre des représentants et secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Emile Brouette : *Épitaphier du canton de Fosses-la-Ville.*

Les pierres tombales contribuent à notre connaissance de la conception artistique de six siècles de vie rurale aussi bien qu'à l'histoire locale. Elles font partie de notre patrimoine historique autant que les documents d'archives.

EIGEN SCHOON EN DE BRABANDER

Revue bimestrielle de la société d'histoire et d'archéologie du Brabant flamand. 53<sup>e</sup> année, n° 1-2, janvier-février 1970

Guy Vande Putte : *Huisnamen te Overijse.*

Les trente noms de maisons, trouvés dans les archives paroissiales d'Overijse par l'ancien doyen Aertssen, reflètent à leur manière la vie de nos ancêtres : la Couronne au Marché était un café pour nobles ; le Kardaans fut le nom de la Cour des Archers (Kardaans vient du latin « cortina » et signifie mur d'enceinte), le Bœuf bariolé, rappelle les bouchers ; le Cerf, la Rose, le Cornet, L'Homme Sauvage, le Cygne furent d'autres noms de maisons.

A. Meulemans : *Het « stoffeerwerk » van het retabel van de abdij van Maagdendaal.*

Pour la construction des rétables, on fit appel à des menuisiers, des sculpteurs et des artistes-peintres. Parmi ces derniers se trouvait Jan Vanden Berghe, qui en 1525 reçut la commande pour terminer le rétable de l'abbaye de Maagdendaal.

Dr. G. Renson : *Inventaris der aangeslagen roerende goederen van Lamoraal van Egmond.*

La description des biens saisis d'Egmont, après son exécution, donna une idée de la disposition des pièces du château de Gaesbeek.

Dom. W. Verleyen : *De monniken van Affligem in de 17de eeuw.*

La communauté de moines, recrutée principalement dans les villes, a un caractère aristocratique et défend avec acharnement ses droits et privilèges.

## MEER SCHOONHEID

Revue trimestrielle de folklore, art et tourisme n° 4, 1969, XVIe année

Juliaan Haest : *De wandtapijten van Hilde Denis.*

L'auteur rappelle l'histoire de la tapisserie aux Pays-Bas, avec Bruges comme centre au 15e et 16e siècle et plus tard Bruxelles et Malines. Grâce au peintre français Jean Lurçat, il y eut les dernières années un renouveau de l'art de la tapisserie. En Flandre, plusieurs artistes ont participé à ce mouvement artistique rajeuni ; compositions équilibrées alliées à des combinaisons de couleurs inattendues.

Jos De Maegd : *Bruegel, de onbegrepene.*

Pierre Bruegel peint des scènes de kermesse, mais il les voit avec des yeux d'humaniste, de moraliste.

Ses paysages sont sereins, mais ses personnages plient sous le poids de la tragédie humaine.

Frans Nackaert : *Het Charlepoeng-kruis te Huldenberg.*

Le bruxellois Charles-François Jacquemain, connu sous le nom de Charles de Loupoigne, conduisit la résistance contre l'occupant français de 1796 jusqu'à sa mort en 1799. Une croix commémorative fut établie à Huldenberg en 1928. Celle-ci fut brisée et les morceaux furent jetés dans l'Yser.

A. Smeyers : *Afveer- en beschermtekens in Kessel-Lo.*

Pour faire fuir les mauvais esprits et se protéger du tonnerre on

ornaient les façades des maisons et les étables de signes conventionnels. Certains de ceux-ci étaient des Croix à la chaux, peintes au-dessus des fenêtres ; il y avait aussi des croix formées de briques. Il y a en outre nombre de chapelles mariales, attachées aux façades ou construites en forme de niches.

## INFORMATIONS TSIGANES

Périodique trimestriel.

N° 1, février 1970.

A Paris existe depuis 20 ans, la revue « Etudes Tsiganes », éditée par l'association du même nom. En Angleterre il y a une publication de la Lore Gipsy Society. Maintenant le comité d'action pour la défense des droits des tsiganes de Belgique, créé le 13 décembre 1969, possède également son périodique trimestriel « Informations tsiganes » édité par J.P. Canon, de Linkebeek.

J.P. CANON : Les tsiganes.

Celui-ci rappelle les origines indiennes des fils du vent, qui sont cinq millions répartis dans tous les coins du monde, et qui au long d'une histoire millénaire ont toujours été pourchassés.

G. VAN WAYENBERGHE : Création d'un comité d'action pour les tsiganes de Belgique.

Le comité d'action réunit quelques hommes de bonne volonté, prêts à défendre les nomades qui sont encore toujours considérés comme des parias. Des démarches ont été faites auprès du ministre de l'intérieur et auprès de la ligue des droits de l'homme.

J.P. CANON : Les tsiganes en Belgique.

La Belgique est un des pays d'Europe les moins hospitaliers aux Tsiganes. Aucun mouvement officiel n'a jusqu'à ce jour pris les problèmes des tsiganes en considération.

Depuis 15 ans existe un aumonier des voyageurs, qui travaille en collaboration avec l'œuvre vaticane « Opus Nomadum ».

Le comité d'action, créé récemment espère réunir toutes les bonnes volontés pour une amélioration du sort des Tsiganes en Belgique.

M. KOTANYI: A propos des tziganes hongrois.

L'auteur fait le point de la situation des tziganes en Hongrie, et préconise une semi-sédentarisation, avec plus de possibilité de travail et d'instruction.

La revue se termine par des extraits de presse et des informations, concernant les livres, les films et les disques, qui traitent du problème tzigane.